



Contrat EuropeAid/128055/D/SER/CM

*Observateur indépendant au contrôle
forestier et au suivi des infractions
forestières au Cameroun*

**Rapport Technique n°5
Du 1^{er} janvier au 30 juin 2012**



Projet financé par l'Union Européenne



Projet mis en œuvre par AGRECO en
association avec CEW

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	4
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
1. INTRODUCTION.....	8
2. RESULTATS VISES ET OBTENUS.....	9
2.1. COMPOSANTE OBSERVATION INDEPENDANTE	9
2.1.1. Atelier d'harmonisation de la planification conjointe des missions de contrôle	9
2.1.2. Réunions de planification et d'analyse conjointes des missions de terrain	11
2.1.3. Missions de contrôle BNC-BRC-OI	11
2.1.3.1. Mission d'évaluation de l'état des lieux des AEB/ARB attribuées en 2011	11
2.1.3.2. Missions de dénonciations	13
2.1.3.3. Missions programmées dans les 05 régions forestières du Cameroun	18
2.1.3.4. Opération Coup de Poing Exploitation Forestière illégale – Axes routiers	23
2.1.3.5. Suivi des recommandations des missions conjointes de contrôle	25
2.1.3.6. Bilan des réalisations des missions de contrôle par la BNC au 30 juin 2012	26
2.1.4. Elaboration des rapports des missions de contrôle	26
2.1.5. Suivi des recommandations de l'étude « petits titres »	27
2.2. COMPOSANTE RENFORCEMENT DES CAPACITES	29
2.2.1. Processus d'élaboration d'un document de procédures de contrôle	29
2.2.2. Plaidoyer pour une meilleure planification des missions de contrôle	30
2.2.3. Implication des OSC à l'approche d'OI et Elaboration de la stratégie et du programme de formation	30
2.2.4. Formation des contrôleurs à l'utilisation du Cyber Tracker	32
2.2.5. Atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques du secteur forestier	33
2.3. COMPOSANTE VISIBILITE ET COMMUNICATION	36
2.3.1. Actualisation de la liste de diffusion et mise en ligne des différents rapports et produits	36
2.3.2. Organisation des réunions du Comité de pilotage	36
2.3.3. Collaboration avec les médias ;	37
2.3.4. Participation aux rencontres relatives au processus APV/FLEGT et Informer en permanence les partenaires sur les progrès du processus APV	38
2.3.5. Diffusion des progrès du processus APV/FLEGT sur le site web de l'OI et à travers la liste de diffusion de l'OI	39
2.4. IMPACT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AGRECO-CEW SUR LE CONTROLE FORESTIER	40
2.4.1. Objectifs	40
2.4.2. Méthodologie	40
2.4.3. Résultats et discussions	40
CHRONOGRAMME DES ACTIVITES JUILLET – DECEMBRE 2012	50
3. SUIVI DES INDICATEURS.....	53
3.1. RESULTATS ATTENDUS – RESULTATS OBTENUS – INDICATEURS – IMPACTS	53
Composante Observation indépendante	53
Composante Renforcement des capacités	54

Composante renforcement des capacités (suite et fin)	55
Composante Communication - Visibilité	56
3.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE	56
3.2 INDICATEURS D'IMPACTS	58

<u>ANNEXE1. PLANIFICATION HARMONISEE ET BUDGETISEE DES MISSIONS DE CONTROLE POUR L'EXERCICE 2012.....</u>	<u>59</u>
--	------------------

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport retrace les activités de l'OI-AGRECO/CEW pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Il présente un bilan de réalisation des activités prévues dans les termes de référence du projet et le PTA 2012 pour cette période.

Pour la composante « Observation Indépendante » :

- Organisation, les 25-26 janvier 2012, d'un atelier national d'harmonisation de la planification des missions de contrôle forestier et faunique au Cameroun pour l'exercice 2012 ;
- réalisation des missions conjointes de contrôle BNC-OI et BNC-BRC-OI. La BNC et l'OI en étroite collaboration avec les BRC, les Délégations Départementales et les Chefs des Postes de Contrôle Forestier et de Chasse ont été présents sur le terrain avec :
 - o 1 mission thématique sur itinéraire des axes routiers :
 - Yaoundé-Nyong-et-Kellé-Océan-Sanaga Maritime-Douala ;
 - Ntui-Yoko- Ngambé Tikar (Mbam et Kim) sortie région de l'Ouest ;
 - Yaoundé – Ayos – Akonolinga - Bertoua – Abong Mbang
 - o 1 mission d'évaluation des activités d'exploitation des AEB/ARB dans les 5 (cinq) régions forestières du Cameroun : 35 AEB/ARB visités ;
 - o 5 (cinq) missions de dénonciation de l'exploitation frauduleuse dans les Régions du Centre (Département de la Haute Sanaga), de l'Est (Département du Lom et Djérem) et du Littoral (Département de la Sanaga Maritime) ;
 - o 2 Campagnes de missions programmées dans les 5 (cinq) régions forestières du Cameroun : 30 UFA, 2 Forêts Communales, 17 VC, 4 UT, 1 AEB et 1 Check-point visités.
- l'organisation des table ronde et atelier de réflexion sur le cadre réglementaire de l'attribution et de la gestion des coupes de récupération et des autorisations d'enlèvement des bois au Cameroun avec pour résultat un projet d'arrêté fixant les procédures de délivrance et de suivi d'exécution des Coupes de Récupération et des Autorisations d'Enlèvement des Bois au Cameroun ; projet actuellement en cours de visa par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- l'analyse de l'impact des activités du projet OI, en particulier des missions de contrôle forestier sur l'amélioration de la gouvernance dans le secteur ;
- la contribution à la prise d'importantes décisions et mesures par le MINFOF :
 - o Décision n°0842/MINFOF/SG/DF du 10 avril 2012 portant annulation de 15 AEB et ARB au Cameroun ;
 - o Communiqué de presse du MINFOF invitant tous les contrevenants cités dans le sommaire des infractions forestière et faunique publié le 30 janvier 2012, et qui n'avaient cru devoir réserver aucune suite appropriée aux Convocations administratives, Notifications primitives d'amende, transactions forestières et Sommations à eux adressées à vouloir bien se présenter au plus tard le 03mars 2012 dans ses services faute de quoi il se trouverait dans l'obligation de suspendre leurs activités et/ou leurs agréments ;
 - o Conditionnement du retrait des documents sécurisés par le règlement du contentieux publié dans le sommaire des infractions forestière et faunique ;
 - o Communiqué de presse n°0140/MINFOF/SG/CC du 23 mai 2012 donnant l'état des lieux du contentieux financier par les opérateurs économiques du secteur forestier ;
 - o Communiqués 0017 et 00 /C/MINFOF/CAB/BNC/EM du 30 janvier et du 31 mai 2012 portant à la connaissance du public les informations ayant trait au sommaire des infractions relatives à l'exploitation forestières et fauniques au Cameroun ;

- Arrêté n°0003/MINFOF du 27 juin 2012 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune ;
- Arrêté n°0004/MINFOF du 27 juin 2012 portant nomination des responsables dans les services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune.

Pour la composante « Renforcement des capacités », l'OI a mené les activités suivantes :

- plaider pour le financement des missions de contrôle forestier et faunique sur l'ensemble du territoire ayant abouti au financement des activités de contrôle forestier et faunique de la BNC et des BRC par le Fonds Forestier pour l'exercice 2012 ;
- formation, du 19 février au 09 mars 2012, des agents du MINFOF affectés au contrôle forestier à l'utilisation des équipements (Trimble Juno et logiciel Cybertraker) identifiés et acquis par le projet en 2011 ;
- élaboration des TDR pour le recrutement d'un expert court terme pour l'organisation de deux sessions de formation des organisations de la société civile choisies à l'approche de l'OI : processus en cours de validation par la CAON et la DUE ;
- Organisation, le 07 juin 2012, de l'atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques du secteur forestier sur les infractions forestières récurrentes au Cameroun ;
- Appui technique à l'élaboration de 2 (deux) éditions du sommaire des infractions forestières et fauniques ;
- Finalisation du draft du « Guide du contrôleur forestier » ;
- Edition du manuel de procédure pénale pour le contrôle forestier.

La composante « Visibilité et communication » a été marquée au cours de ce semestre par les activités suivantes :

- l'organisation de la 4^{ème} session du comité de pilotage le 11 janvier 2012 ;
- la mise en ligne des rapports de mission ayant obtenu le quitus de publication ainsi que différents documents sur le site web : www.oicameroun.org ;
- la facilitation des comités de suivi des activités de contrôle et des recommandations ;
- la facilitation de la diffusion du document de l'APV-FLEGT par la production d'un format pratique des versions française et anglaise dudit document, préfacées par la DUE et le Ministre des Forêts et de la Faune ;
- l'intervention à la radio, la télévision et la presse écrite lors des différents ateliers organisés au cours de ce premier semestre de 2012 ;
- la signature d'une convention de collaboration avec Radio-Environnement de l'UICN ;
- l'élaboration du présent rapport semestriel ;
- la participation à différentes rencontres liées à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT ou à l'exploitation et le contrôle forestiers :
 - 30-31 janvier 2012 : Atelier technique sur les synergies entre les APV-FLEGT et les approches anti-corrupctions, organisé par la GIZ à Bonn en Allemagne ;
 - 25-27 avril 2012 : 7^{ème} réunion annuelle de coordination FLEGT au Centre Borschette, Bruxelles – Belgique ; communication sur la contribution de l'OI à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun ;
 - 09 mai 2012 : Atelier de lancement de la préparation du 11^{ème} FED à l'Hôtel Hilton à Yaoundé ;
 - 28 mai 2012 : Atelier sur le code de conduite pour le pilotage et la gestion des projets et programmes FED au Cameroun, organisée par la CAON-FED et la DUE ;
 - 30 mai 2012 : Séance de travail dans les Services du Premier Ministre pour présenter et défendre le projet d'arrêté fixant les modalités d'attribution, de gestion et de suivi des autorisations de coupe de récupération et d'enlèvement des bois au Cameroun ;
 - 05 juin 2012 : Réunion d'échanges et de coordination des projets FLEGT financés par l'UE au Cameroun ; communication sur l'état d'avancement du projet OI.

Le rapport s'achève par une présentation des activités programmées pour le second semestre 2012.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEB	Autorisation d'Enlèvement des Bois
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ARB	Autorisation de Récupération des Bois
BNC	Brigade Nationale de Contrôle
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
CCPM	Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF
CCSPM	Cercle de Concertation de la Société Civile Partenaire du MINFOF et du MINEP
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEU	Carnet Entrée Usine
CEW	Cameroon Environmental Watch
CL	Comité de Lecture
CONAC	Commission Nationale Anti Corruption
CPCFC	Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse
DDFOF	Délégué Départemental des Forêts et de la Faune
DMA	Diamètre Minimum d'Aménagement
DME	Diamètre Minimum d'Exploitation
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FC	Forêt Communautaire
FCle	Forêt Communale
FED	Fonds Européen de Développement
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
NTE	Normes techniques d'exploitation
NIMF	Normes d'Intervention en Milieu Forestier
OI	Observateur Indépendant
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PA	Plan d'Aménagement
PEBO	Permis d'Exploitation du Bois d'Œuvre
PGQ	Plan de Gestion Quinquennal
POA	Plan d'Opération Annuel
PTA	Plan de Travail Annuel
ProPSFE	Programme d'Appui au Programme Sectoriel Forêts-Environnement
REDD	Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation
REM	Resource Extraction Monitoring
SIGIF	Système Intégré de Gestion de l'Information Forestière
SIGICOF	Système Informatique de Gestion des Infractions Forestières
STBC	Système de Traçabilité du Bois au Cameroun
SVL	Système de Vérification de la Légalité
TEU	Taxe Entrée Usine
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VC	Vente de Coupe
VEP	Ventes aux Enchères Publiques

1. INTRODUCTION

Depuis le 27 janvier 2010, l'Observation indépendante est rentrée dans sa troisième phase sous la conduite du Consortium belgo-camerounais AGRECO-CEW. La mission d'observation indépendante conduite par AGRECO-CEW a pour objectif général de "Contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources forestières au Cameroun." Plus particulièrement, il s'agit pour le nouveau prestataire de "Contribuer au renforcement des capacités de contrôle du Ministère en charge des forêts à travers l'amélioration des mécanismes et outils de contrôle en place et l'adaptation de la stratégie nationale de contrôle forestier aux exigences du système de vérification de la légalité prévu dans le cadre de l'APV/FLEGT". Accord que le Cameroun et l'Union Européenne ont signé le 06 octobre 2010 et qui a été ratifié par le Président de la République du Cameroun le 09 août 2011.

La mise en œuvre du projet a été structurée en trois composantes : l'observation indépendante, le renforcement des capacités et la communication-visibilité.

Le présent rapport présente l'état de réalisation des activités pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Il insiste surtout sur l'impact de la stratégie de mise en œuvre adoptée par AGRECO-CEW et sa contribution à l'amélioration du contrôle forestier au Cameroun ainsi que du suivi qui en est fait.

2. RESULTATS VISES ET OBTENUS

2.1. COMPOSANTE OBSERVATION INDEPENDANTE

Pour cette composante, les activités planifiées dans le PTA 2012 pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, étaient les suivantes :

- Activité 1.1. Organiser un atelier national d'harmonisation de la planification conjointe des missions de contrôles ;
- Activité 1.2. Tenir des réunions de planification et d'analyse conjointes des missions de terrain avec la BNC ;
- Activité 1.3. Réaliser des missions conjointes avec la BNC et/ou les BRC ;
- Activité 1.4. Elaborer des rapports de missions ;
- Activité 1.5. Prendre connaissance et commenter les rapports de mission de la BNC et des BRC ;
- Activité 1.6. Appuyer l'organisation des réunions du Comité de Lecture et y présenter les rapports des missions ;
- Activité 1.7. Suivre la mise en œuvre des recommandations de la mission « petits titres » et celles des mesures prises par le MINFOF.

Conformément à la 3^{ème} recommandation de la 4^{ème} session du comité de pilotage tenue le 11 janvier 2012, l'OI a procédé à l'analyse de l'impact de son action sur le contrôle forestier en termes de tendances des infractions forestières depuis la première phase du projet en 2000.

2.1.1. Atelier d'harmonisation de la planification conjointe des missions de contrôle

a. Objectifs

L'atelier visait deux principaux objectifs :

- élaborer un planning annuel général des missions de contrôle forestier sur l'ensemble du Cameroun l'année 2012 ;
- élaborer un budget pour les activités de contrôle de l'année 2013.

Plus spécifiquement il était question de:

1. prendre connaissance et échanger sur la planification annuelle des missions de contrôle forestier de la Brigade Nationale de Contrôle Forestier pour l'année 2012 ;
2. prendre connaissance et échanger sur la planification annuelle des missions de contrôle forestier des Brigades Régionales de Contrôle Forestier pour l'année 2012 ;
3. prendre connaissance et échanger sur la planification annuelle des activités d'observation indépendante, d'appui et d'accompagnement des missions de contrôle forestier de la Brigade Nationale de Contrôle et des Brigades Régionales de Contrôle du Projet Observateur Indépendant pour l'année 2012;
4. faire une synthèse générale de la planification annuelle des missions de contrôle forestier de la BNC et des BRC ;
5. mettre en cohérence la planification annuelle générale des missions de contrôle de la BNC et des BRC avec les objectifs et la planification annuelle des activités d'observation indépendante, d'appui et d'accompagnement des missions de contrôle forestier du Projet Observateur Indépendant.
6. produire un budget pour les activités de contrôles forestier et faunique sur l'ensemble du Cameroun pour l'année 2013

b. Modalité de mise en œuvre

L'atelier a été organisé les 25-26 janvier 2012 au Monastère des Bénédictins du Mont Fébé à Yaoundé. L'organisation technique était assurée par la Brigade Nationale de Contrôle Forestier du MINFOF, avec l'appui du Projet Observateur Indépendant au contrôle forestier et au suivi des infractions forestières au Cameroun. Les travaux étaient modérés par l'Adjoint au chef de mission de l'OI et le Chef de la BNC puis rapportés par la Brigade Nationale de Contrôle Forestier, avec l'appui de l'OI.

Les travaux de l'atelier ont été ouverts et clôturés par Monsieur MFOU'OU MFOU'OU Bruno, Directeur des forêts (MINFOF). Après la phase protocolaire d'ouverture, la deuxième phase de l'atelier a porté sur les travaux de l'atelier proprement dits. Elle s'est déroulée en plusieurs séquences : des exposés suivis de débats et des travaux en groupes suivis de séances de restitution en plénière.

c. Résultats

Une synthèse des activités de cette phase a permis d'obtenir les résultats attendus dont un document de planification budgétisée des missions de contrôle de la BNC et des BRC au Cameroun pour l'exercice 2012 (cf. Annexe1).

d. Indicateurs

TDR et rapport de l'atelier.

e. Leçons apprises

Cet exercice est très utile pour le MINFOF. Il l'aide à voir claire dans le financement des activités de contrôle sur l'ensemble du territoire national. Il entre en droite ligne de l'approche budget-programme prôné par le gouvernement camerounais qui sera mise en vigueur dès l'exercice 2013. Ces ateliers contribuent donc au renforcement des capacités du MINFOF à la mise en œuvre de cette approche.

f. Recommandations

Avant de se séparer, les participants ont formulé les recommandations suivantes issues des préoccupations exprimées:

1. Que le Ministre des Forêts et de la Faune affecte une provision substantielle du Fonds spécial pour le financement du contrôle forestier (BNC et BRC) ;
2. Que les délégués régionaux saisissent le MINFOF des demandes de réalisation des missions conjointes de contrôle BNC- BRC – OI lorsqu'ils le jugent nécessaire (avec des TDR), avec une copie avancée à la BNC ;
3. Que les délégués régionaux produisent et mettent à disposition les statistiques relatives à la production forestière dans leurs régions respectives ;
4. Que la Direction des Forêts mette à la disposition des services déconcentrés (DR, DD, PCFC) le listing des séries des documents sécurisés retirés par les opérateurs et les documents d'attribution des titres d'exploitation forestière de leurs régions respectives.
5. Que le MINFOF mette à la disposition des contrôleurs forestiers les équipements suivants : boussoles ; menottes ; tentes ; sacs de couchages ; sabots, etc....
6. Que le MINFOF fixe un seuil de transaction en matière d'exploitation du bois pour lequel les Délégués régionaux auront la compétence de transiger. ;
7. Que le MINFOF examine dans quelle mesure responsabiliser les Délégués régionaux pour l'attribution des autorisations personnelles et des permis de coupe de bois ;
8. Que la Direction des Forêts conçoive et mette à la disposition des Délégués régionaux des LV sécurisées adaptées au transport des produits des ventes aux enchères publiques, des produits spéciaux, des déchets de bois, etc ;
9. En attendant l'aboutissement du processus de mise en place du cadre réglementaire adapté aux petits titres, qu'au cas où ils sont encore attribués, que les cartes des petits titres, les protocoles d'inventaire et le descriptif des limites etc.... soient mis à la disposition des contrôleurs forestiers pour leur permettre de bien faire leur travail ;

10. Que la Direction des Forêts revoit le système de gestion des documents sécurisés pour éviter les cas de blanchissement du bois, et forme les gestionnaires et les ROF à l'utilisation des documents sécurisés ;
11. Que la Direction des Forêts conçoive des carnets adaptés à l'exploitation et au transport de bois de petites dimensions provenant des forêts plantées ;
12. Que la BNC et l'OI proposent aux BRC un canevas de présentation du bilan des activités annuelles de contrôle dans leurs régions respectives en mettant un accent sur les résultats et l'impact des activités de contrôle forestier.

2.1.2. Réunions de planification et d'analyse conjointes des missions de terrain

a. Objectifs

Ces réunions ont pour objectif l'organisation des missions à effectuer et l'analyse des résultats obtenus au retour de la mission.

b. Modalités de mise en œuvre

Une fois l'ordre de mission et la note de service spécifiant les TdR de la mission signés par le Ministre en charge des Forêts et de la Faune, le Chef de la BNC convoque une réunion. Au cours de celle-ci, le personnel de l'OI se répartit dans les différentes équipes constituées par la note de service et examine avec les éléments de la BNC, les TdR de chaque équipe. La documentation requise est identifiée et il est demandé aux uns et autres de se rapprocher de la DF et de la DPT pour l'acquisition des documents nécessaires aux différentes équipes. Cette procédure n'est pas toujours aisée à appliquer.

Après deux années d'intervention et de collaboration de notre équipe avec le MINFOF, la mise à la disposition des équipes partant en mission des cartes de localisation des VC par la DF n'est pas encore systématique. Cet état des choses est préjudiciable à la qualité des constats des missions de contrôle dans ces titres. En effet, au moment de l'analyse des observations faites, il devient particulièrement difficile de savoir si l'attributaire reste dans les limites de titre ou non.

c. Résultats

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, 3 réunions de planification conjointe des missions de terrain ont été tenues avec la BNC pour la préparation des missions suivantes :

1. évaluation des AEB/ARB
2. vérification de la dénonciation de l'exploitation illégale dans les régions du Centre, de l'Est et du Littoral
3. mission statutaire programmées dans la région de l'Est ;
4. mission statutaire programmée dans les régions du Centre, de l'Est, du Littoral et du Sud.

2.1.3. Missions de contrôle BNC-BRC-OI

2.1.3.1. Mission d'évaluation de l'état des lieux des AEB/ARB attribuées en 2011

a. Contexte et justification

Les autorisations d'enlèvement et de récupération des bois (AEB/ARB) représentent aujourd'hui environ 5% de toute l'activité forestière du Cameroun¹ (donner une référence vieille de 3 ans est un peu dommage ; pas moyen

¹ Lire MINFOF Newsletter, numéro 007, juin-juillet 2009, p. 4.

d'avoir une info plus actualisée ?). Leur exploitation fait l'objet de préoccupations importantes auxquelles le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), depuis 2010, veut apporter des solutions adéquates. C'est ainsi qu'au deuxième semestre de l'année 2010, deux activités majeures ont contribué à la mise en œuvre de la stratégie mise en place par le MINFOF pour assainir ce secteur :

- une mission de contrôle et d'évaluation des autorisations de récupération et d'enlèvement des bois (ARB et AEB) dans les régions forestières du Cameroun (Centre, Sud, Est et Littoral) conduite par la BNC qu'accompagnait l'Observateur Indépendant ;
- une mission d'expertise court terme, de l'Observateur Indépendant, conduite par deux experts seniors : un forestier et un juriste avec pour objectif l'étude des petits titres d'exploitation forestière au Cameroun à la lumière de la lettre circulaire 924/C/MINFOF/SG/DF du 23 septembre 2009.

Au vu des recommandations de ces deux missions et sous la Présidence de Son Excellence NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune, un atelier de réflexion sur le cadre réglementaire de l'attribution et de la gestion des coupes de récupération et des autorisations d'enlèvement des bois au Cameroun est organisé par le MINFOF avec l'appui technique de l'OI et l'appui financier du Fonds commun du PSFE, les 16-17 janvier 2012 à l'Hôtel Djeuga Palace de Yaoundé.

Suite à l'organisation de cet atelier, Son Excellence NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune, autorise l'OI, par Ordre de mission n° 0307/OM/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SEGIF du 23 février 2012, à effectuer conjointement avec les représentants de l'Inspection Générale, de la Direction des Forêts et de la BNC la mission chargée de faire l'état des lieux des Autorisations de récupération et d'enlèvement de bois actives en 2011 dans les régions du Centre, du Sud, de l'Est et du Littoral pour une durée globale de 15 (quinze) jours. Cette mission était composée de trois équipes.

b. Objectifs

La mission était chargée de :

- s'assurer de la fin effective des activités dans les différentes ARB et AEB au 31 décembre 2011 ;
- vérifier le cas échéant les stocks de bois disponibles sur parc.

c. Equipes de mission et modalités de mise en œuvre

Il s'agissait d'une mission conjointe BNC, DF, IG et OI pour laquelle chaque équipe comprenait :

- 1 (un) représentant de l'Inspection Générale ;
- 1 (un) représentant de la Direction des Forêts ;
- 1 (un) représentant de la Brigade Nationale de Contrôle ;
- 1 (un) représentant de l'Observateur Indépendant ;
- 2 (deux) chauffeurs : 1 (un) du MINFOF et 1 (un) de l'OI.

d. Résultats

Les résultats qui indiquent un total de 35 AEB/ARB visitées sont consignés dans le rapport n°28 OI-AGRECO-CEW transmis à Son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune pour examen et validation par le comité de lecture. Suite à ce rapport, le 10 avril 2012, Son Excellence Monsieur la Ministre des Forêts et de la Faune prenait la décision n°0842/MINFOF/SG/DF portant annulation de 15 AEB/ARB parmi les 35 visitées.

e. Leçons apprises

L'annulation des ARB entraîne une recrudescence des AEB occasionnées par des VEP suite à des dénonciations de l'exploitation illégale.

f. Recommandations

L'OI a recommandé au MINFOF de suspendre l'attribution des Coupes de récupération jusqu'à la publication du nouveau texte fixant les procédures de délivrance et de suivi d'exécution des Coupes de Récupération et des Autorisations d'Enlèvement des Bois au Cameroun.

2.1.3.2. Missions de dénonciations

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, l'équipe de l'OI, la BNC et les services déconcentrés du MINFOF ont réalisé 5 (cinq) missions de contrôle inopinées suite à des dénonciations d'exploitation forestière frauduleuse par les différentes parties prenantes. Ces missions se sont déroulées comme il suit :

- 15 au 19 mars 2012 : Département Mbam et Kim, Région du Centre ;
- 17 au 22 avril 2012 : Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral et Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
- 14 au 18 mai 2012 : Département du Mbam et Kim, Région du Centre et Département du Noun, Région de l'Ouest ;
- 15 au 19 mai 2012 : Département du Kupé Manengouba, Région du Sud-Ouest ;
- 19 au 23 juin 2012 : Département du Nyong et So'o, Région du Centre.

a. Objectifs

L'Equipe de l'Observateur Indépendant accompagnait et assistait la Brigade Nationale de Contrôle qui avait le mandat de :

1. vérifier les allégations d'exploitation frauduleuse les localités citées par les dénonciateurs ;
2. procéder à l'inventaire des produits frauduleusement exploités ;
3. procéder à la saisie des produits forestiers frauduleusement exploités ;
4. procéder à la vente aux enchères des produits périssables éventuellement saisis ;
5. ouvrir les contentieux à l'encontre des contrevenants ;
6. surveiller le territoire forestier sur l'itinéraire de la mission.

b. Equipes des missions et modalité de mise en œuvre

Les équipes qui ont conduit ces missions ainsi que les modalités de leur mise en œuvre sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Participants	Titres visités et activités
Région : Centre, Département du Mbam et Kim, Arrondissement de Yoko Date : 15 au 19 mars 2012 Localités : Melimvi Total H/J : 45	
Chef de mission : MUNAKWA Emmanuel, ICEF, Contrôleur BNC Membre BNC : YEMELE Thérèse née JIOFACK, IEF Un chauffeur Membre DDFOF/Mbam et Kim TAMAFFO NGUELA Nicolas, DDFOF Mbam et Kim ELANGA Ekoto André, CPCFC, Yoko Un chauffeur Membres OI : Dr Marie MBOLO : Chef de mission OI MAMA NGA René, Expert forestier OI Un chauffeur	<ul style="list-style-type: none"> • UFA 08 002 • Séance de travail avec le DDFOF du Mbam et Kim • Séance de travail avec le CPCFC de Yoko, • Séance de travail avec les populations du village Melimvi
Région : Littoral, Département de la Sanaga Maritime et Centre, Département du Nyong et Kellé Date : 17 au 22 avril 2012 Localités : Edéa, Pourma, Eséka, Ngompem Nord, Sokellé II, Mbanda, Souhè Total H/J : 42	

Participants	Titres visités et activités
<p>Chef de mission : DONGMO Pierre, Chef de la BNC</p> <p>Membres BNC Mme KAMLO Thérèse : contrôleur à la BNC. Mr MUNAKWA FOH Emmanuel : contrôleur à la BNC. Mr ESSISSIMA Simon : Brigadier à la BNC. NGOLE KOGE John : Chauffeur</p> <p>Membres OI : Mr MAMA NGA René, Expert forestier Mr Béranger TETEPONG, Chauffeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec l'équipe de la Délégation Départementale MINFOF de la Sanaga Maritime à Edéa. • Séance de travail dans le village Mbanda à la chefferie • Saisie de bois au village Souhé • Séance de travail avec les notables du village Ngompem Nord en présence du chef chantier de Kieffer ; • Visite d'un chantier d'exploitation illégale appartenant à un certain OLA Collins
<p>Régions : Centre, Département du Mbam et Kim et Ouest, Département du Noun Date : 15 au 19 mai 2012 Localités : Ntui – Ngambé Tikar – Yoko – Fouban – Foubot - Momo Total H/J : 35</p>	
<p>Chef de mission : TCHUISSEU Oscar, Contrôleur à la BNC</p> <p>Membres BNC : ELLA ONDOUA Rodrigue, Contrôleur ; TITA Ibrahim SHIVOH, Contrôleur ;</p> <p>Membres DDFOF Noun CPCFC Foubot DDFOF Noun</p> <p>Membres OI : Adolphe Serge Lamont ONDOUA : Expert Forestier ; Adalbert EBA, Chauffeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec le DDFOF du Noun ; • Séance de travail avec le Sous-préfet et le Chef de poste forestier de Foubot ; • Séance de travail avec le dénonciateur Sa Majesté YENDE FONGOU Paul, Chef du village Momo ; • Séance de travail avec M. MEFIRE Soulé, Représentant du Sultan dans la zone Moungo Rive gauche ; • Visite de la zone d'exploitation dans le village Momo.
<p>Région : Sud-Ouest, Département du Kupé Manengouba Date : 14 au 18 mai 2012 Localités : Buée – Limbe – Nguti – Kumba - Tarangaye Total H/J : 35</p>	
<p>Chef de mission : NDJODO NGA Théophile, Contrôleur à la BNC</p> <p>Membres BNC : NJOYA Martin, Contrôleur à la BNC, YOUEN NSANGO Blaise, Contrôleur à la BNC.</p> <p>Membres DRFOF-Sud Ouest : Chef de la Brigade Régional de Contrôle du Sud-Ouest CPCFC de Nguti</p> <p>Membres OI : René MAMA NGA, Expert Forestier ; Blanger TETEPONG, Chauffeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec l'équipe de la DRFOF du Sud-Ouest à Buéa ; • Séance de travail avec les Responsables de la société SOC à Limbé ; • Visite de courtoisie au Sous-prefet de Nguti ; • Visite du site du projet agricole de la société SOC à Tarangaye • Restitution des résultats de la mission à la DRFOF du Sud-Ouest.
<p>Région : Centre, Département du Nyong et So'o Date : 18 – 23 juin 2012 Localités : Mbalmayo – Akoéman, villages Monengombo, Fifinda et Ngon Total H/J : 30</p>	
<p>Chef de mission : MUNAKWA Emmanuel, ICEF, Contôleur</p> <p>Membres BNC NJOYA Martin, IEF, Contrôleur ; Mme JIOFACK Thérèse Epse YEMELE, IEF, Contrôleur ; NGOLE KOGE John : Chauffeur</p> <p>Membres OI :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec le DDFOF du Nyong et So'o et le CPCFC d'Akoéman ; • Visite des sites d'exploitation frauduleuse dans les villages concernés ; • Restitution des résultats de la dénonciation à la DDFOF du Nyong et So'o ; • Surveillance du territoire.

Participants	Titres visités et activités
Mr MAMA NGA René, Expert forestier Mr EBA EBA Adalbert, Chauffeur	

c. Résultats

C1. Dénonciation dans le Mbam et Kim

i. Faits observés

Suite à la correspondance n°DIV.12-001/JK/tk du 18 janvier 2012 adressée par le Directeur Général de la Société Africaines des Bois du Mbam (SABM) à Son Excellence Monsieur Le Ministre des Forêts et de la Faune ayant pour objet l'exploitation illégale dans l'UFA 08 002 dont la SABM est attributaire, l'Observateur Indépendant a effectué une mission conjointe avec la Brigade Nationale de Contrôle (BNC), la Délégation Départementale du Mbam et Kim et le Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Yoko dans la localité Melimvi, Arrondissement de Yoko, Région du Centre, du 15 au 20 mars 2012.

Cette mission a visité la partie Sud-Ouest de l'UFA 08 002 a/n SABM et les faits observés sont les suivants :

1. L'UFA 08 002 a été l'objet d'une exploitation frauduleuse dans sa partie Sud-Ouest ;
2. Ces activités d'exploitation sont matérialisées par la présence de plusieurs souches et de houppiers d'iroko (dont 6 visités et géoréférencés par la mission), des parcs à bois (dont un visité et géoréférencé par la mission) avec des culées et/ou coursons d'iroko et de padouk ne portant aucune marque apparente ;
3. Les populations du village Melimvi rencontrées déclarent que ces activités d'exploitation illégale ont été conduites par Mr. GHASSAN de la Société Cana Bois entre la mi-juin et la mi-juillet 2011 et qu'elles s'y sont opposées par deux fois à cette période sans toutefois adresser une correspondance officielle au Responsable local du MINFOF ;
4. L'absence de Comités-Paysans-Forêts (CPF) dans les villages riverains des UFA 08 002 a/n SABM et 08 007 a/n Cana Bois ;
5. La non maîtrise des limites de l'UFA 08 002 par les populations du village Melimvi.

ii. Recommandations

Compte tenu des faits observés et des informations recueillies auprès des populations locales, l'OI a recommandé :

1. Que le MINFOF, à travers un organisme agréé, qui travaillera en étroite collaboration avec le CPCFF de Yoko, procède à l'inventaire systématique des bois prélevés ;
2. Sur la base de la valeur FOB de ces bois, que le MINFOF développe un mécanisme de compensation (réduction des taxes, ...) à la faveur de la SABM ;
3. Que le MINFOF poursuive les enquêtes pour établir la responsabilité de la société Cana Bois dans cette exploitation illégale ;
4. Un fois la responsabilité établie que la Société incriminée rembourse le coût des inventaires et qu'elle soit sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur ;
5. Qu'une lettre d'observation soit adressée à la société SABM pour :
 - a. la non surveillance de l'UFA 08 002 dont elle est attributaire ;
 - b. la non implication des populations locales dans la gestion de l'UFA 08 002 à travers la mise en place des Comités Paysans-forêts (CPF).

C2. Dénonciation dans la Sanaga Maritime

i. Faits observés

Cette mission ordonnée suite à des dénonciations d'exploitation frauduleuse dans les villages Mbanda et Ngompem Nord a observé les faits suivants :

1. A Mbanda, il s'agit d'une exploitation autorisée dans la forêt communautaire a/n GIC AM à la quelle s'oppose l'élite de la localité qui ne fait pas partie du Comité de gestion de la dite forêt communautaire ; des entretiens et des faits observés, le conflit vient de la non implication de tous les membres de la communauté à la gestion de la forêt communautaire et la méconnaissance de la procédure de gestion des forêts communautaires au Cameroun par tous les membres de la communauté ;
2. A Ngo Mpem Nord, il s'agit d'une exploitation autorisée dans la VC 07 03 67 a/n KIEFFER contestée par une famille non informée de la régularité de ce titre. En outre, la mission a observé des poches de sciage illégal à l'intérieur de cette VC. A titre d'exemple, la mission de dénonciation de novembre 2011 a constaté l'abattage d'un Mbabi qui n'était toujours pas vendu aux enchères au passage de la mission ;
3. Certains dénonciateurs saisissent directement les services centraux du MINFOF au lieu de commencer par les services déconcentrés territorialement compétents ;
4. La plupart des dénonciations relèvent généralement des luttes de leadership entre élites d'un même village ou de villages voisins ;
5. Il existe une intense activité d'exploitation illégale de Bubinga autour de la ville d'Eséka au village Souhé dans le département du Nyong et Kélé ;
6. Il existe une intense activité d'exploitation forestière illégale au village Sokélé sur la route de Messondo. Cette exploitation illégale serait l'œuvre d'un certain exploitant véreux du nom de OLLA OLLA Collins.

ii. Recommandations

Compte tenu des faits observés et des informations recueillies auprès des différents interlocuteurs, l'OI a recommandé :

1. Qu'une convocation urgente du Délégué Départemental de la Sanaga Maritime réunisse les membres gestionnaire du GIC AM et l'élite du village Mbanda pour résoudre le conflit ;
2. Que les résolutions de cette assise soient mises à la disposition du MINFOF et des différents participants pour un meilleur suivi ;
3. Que le Directeur Général de la société KIEFFER, en étroite collaboration avec le DDFOF et le Sous-préfet, organise une séance de travail dans les meilleurs délais avec les patriarches (NLEND Laurent et André NGUIDJOL) du village Ngompem Nord pour les informer de la régularité de son titre et des dispositions réglementaire en vigueur en matière de cahier de charges ;
4. Que la société KIEFFER mette en place avec les populations riveraines un comité de surveillance de la VC pour rayer l'exploitation frauduleuse à l'intérieur de ce titre ;
5. Que les dénonciateurs des actes d'exploitation forestière illégale commencent par saisir les services déconcentrés du MINFOF territorialement compétents avec ampliation aux autres administrations ;
6. Qu'une mission thématique « surveillance du territoire » soit initiée dans le Département de la Sanaga Maritime pour débusquer les foyers d'exploitation illégale de Bubinga ;
7. Que le Mbabi abattu pendant la mission de novembre 2011 soit immédiatement vendu aux enchères par la délégation départementale des forêts et faune de la Sanaga maritime.

C3. Dénonciation dans le Noun

i. Faits Observés

Les observations faites sur le terrain, montrent qu'il y a effectivement eu de l'exploitation forestière illégale à Momo, Rive gauche du Noun en décembre 2011. C'est une exploitation de petite envergure, vu la pauvreté de la zone en essence forestière et la mauvaise qualité des fûts des arbres abattus.

Cette exploitation a été effectuée par M. MEFIRE Soulé, agissant en qualité de représentant du Sultan, Roi des Bamoun.

La mission de la Délégation Régionale MINFOF Ouest qui s'est rendue sur le terrain n'a pas pu prendre des mesures pour empêcher M. MEFIRE Soulé de continuer son activité de sciage jusqu'à ce que lui-même décide d'arrêter.

Dans le cadre de la surveillance du territoire, l'équipe a été saisie au passage, de nombreuses dénonciations de sciage illégal de bois dans les arrondissements de Ngoro et de Ngambé Tikar. Ainsi :

- Sur l'axe Ngoro-Ngambé-Tikar, l'équipe de mission a pu trouver une Lucas Mill en activité au village KOUDJOUNGOU (Ngoro). Les jeunes qui travaillaient dans ce chantier ont délégué un guide qui a trompé la vigilance de l'équipe en la conduisant loin du site de sciage. L'équipe n'a saisi qu'une lame circulaire et une scie à chaîne de marque STIHL 070. Le contrevenant est recherché ;
- De même, plusieurs sites de sciage en long ou à la scie mobile Lucas Mill ont été repérés dans le département du Mbam et Kim, dans les arrondissements de Ngoro et de Ngambé Tikar.

ii. Recommandations

Compte tenu des faits ci-dessus observés, l'OI a recommandé de :

- Sanctionner le contrevenant conformément à la loi et la réglementation en vigueur ;
- Saisir le Sultan, Roi des Bamoun, en vue de susciter son intérêt pour la conservation des galeries forestières dans le département du Noun et les éventuels projets de reboisement.

C4. Dénonciation d'enlèvement des arbres sans autorisation par la société SG Sustainable Oils Cameroon Ltd (SG-SOC)

i. Faits observés

Suite à la correspondance n°280/L/MINFOF/RDFOF/BRC/SW du 26 avril 2012, du Délégué Régional des Forêts et Faune du Sud – Ouest à son excellence NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et Faune, portant sur l'abattage des arbres sans autorisation dans le domaine permanent en vue de la création d'une plantation de palmeraie, l'OI a été autorisé à effectuer cette mission conjointe avec la BNC dont les faits observés sont les suivants :

- La société SG SOC a procédé à l'abattage des arbres, sans autorisation du MINFOF, dans le domaine forestier permanent en l'occurrence le bloc A de l'UFA 11 007 ;
- la SG-SOC n'a pas suivi les procédures et modalités légales conduisant à l'aliénation du domaine forestier permanent ;
- les limites de l'espace sollicité telles que décrites dans le cahier des charges n° 23/L/G42-CF2/AJPAS du 15 septembre 2011, ne sont pas encore clairement définies ;
- l'espace sollicité par la société SG SOC contient déjà un nombre important d'aires protégées et d'UFA telles que : le parc national de Korup, le parc national du mont Bakossi, le sanctuaire de faune Banyang Mbo, le sanctuaire de faune de Rumpi Hills et les UFA 11 006 et 11 007.
- le Ministère d'agriculture et du développement rural et le Ministère des Forêts et de la Faune n'ont pas été associés à la mise en place du projet de développement dans la zone sollicitée conformément à la réglementation en vigueur ;
- le cahier des charges relatif à ce projet agro-industriel a été signé par le préfet du Kupé Manengouba.

ii. Mesures prises par la BNC

Le Responsable de la société SG SOC a été entendu sur P/CI avec notification primitive d'amende pour les bois abattus illégalement avec comme proposition de sanction :

➤ Amende principale :	10 000 000 F CFA ;
➤ Dommages et Intérêts :	14 506 000 F CFA ;
TOTAL	24 506 000 (Vingt quatre million cinq cent six mille) francs CFA.

iii. Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, l'OI a recommandé de :

1. solliciter le MINEPAT et le PM pour la révision de la convention signée pour ce grand projet de plantation agro industrielle en associant les ministères de tutelle que sont le MINADER et le MINFOF afin de trouver une solution définitive pour l'affectation des terres dans cette zone ;
2. vendre le bois abattu aux enchères à travers la Délégation Régionale des forêts et faune du Sud-Ouest ;
3. autoriser la société SG SOC à planter les 60 ha déjà déboisés, en attendant que la procédure de concertation interministérielle et de déclassement d'une partie du domaine permanent aboutisse afin de permettre la réalisation du projet.

C5. Dénonciation Akoéman par Mbalmayo

i. Faits observés

- Exploitation frauduleuse de l'essence Bubinga dans les villages Monengombo et Ngon par un certain ABESSOLO MINTOUNOU Francis;
- Saisie du bois frauduleusement exploité par la DDFOF du Nyong et So'o et sa VEP par la de la DRFOF du Centre et la BNC avant la descente de la mission ;
- Notification primitive d'amende au contrevenant Mr ABESSOLO MINTOUNOU Francis d'un montant de 12 441 000 F CFA ;
- Monsieur le Maire de la commune d'Akoéman est en train de légitimer l'exploitation forestière illégale en vendant des arbres sur pieds moyennant le paiement d'une taxe informelle ;
- Saisie 04 tronçonneuses dans un site d'exploitation illégale d'Ayous dans le village Fifinda. Cette exploitation est l'œuvre de

ii. Mesures prises par la BNC

Des convocations administratives ont été adressées à Messieurs MESSIE YENE Apollinaire, Agent de recouvrement de la mairie d'Akoéman et NANG MENDOUGA Charles, Responsable du Chantier de Fifinda pour être entendus sur PVCI et répondre de leurs actes.

iii. Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, l'OI a recommandé à l'administration en charge des forêts de faire des investigations pour identifier les responsables de l'exploitation forestière illégale qui se déroule dans la commune d'Akoéman.

d. Indicateurs

5 rapports de mission dont 4 déjà soumis au CdL pour examen et validation et un (1) en cours de finalisation.

2.1.3.3. Missions programmées dans les 05 régions forestières du Cameroun

Pendant les 6 premiers mois de l'année 2012, 02 campagnes de missions programmées ont été conduites dans les Régions du Centre, de l'Est, du Littoral et du Sud comme il suit :

- 25 mars au 07 avril 2012:
 - côté gauche de l'axe routier Batouri-Moloundou, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est ;
 - côté droit de l'axe routier Batouri- Moloundou, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est ;
 - Département du Nyong et So'o et du Nyong et Kélé, Région du Centre
- 24 juin au 06 juillet 2012 :

- Départements du Nyong et So'o, Région du Centre ; Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;
- Départements du Nkam et de la Sanaga Maritime dans la Région du Littoral,
- Départements du Haut-Nyong, du Lom & Djérem, de la Kadey et de la Boumba & Ngoko dans la Région de l'Est,
- Départements du Dja & Lobo, de la Mila et de l'Océan dans la Région du Sud.

Au total : 30 (trente) UFA, 2 (deux) FCle, 17 (dix-sept) VC, 6 (six) UT, 1 (une) AEB et 1 (un) Check-point ont été visités pendant ces missions programmées.

a. Objectifs

Les équipes de l'OI accompagnent celles de la Brigade Nationale de Contrôle et observent les activités de contrôle. Les objectifs de ces deux campagnes étaient les suivants :

- contrôler tous les titres d'exploitation forestière valides notamment les UFA, VC, ARB, AEB attribuées aux sociétés y compris les forêts communales dans le Département suscités ;
- contrôler toutes les unités de transformation de bois localisées dans ces zones ;
- contrôler l'exécution des plans d'aménagement des UFA en convention définitive ;
- procéder à la saisie des produits forestiers et fauniques frauduleusement exploités ;
- procéder à la vente aux enchères des produits périssables éventuellement saisis,
- ouvrir des contentieux à l'encontre des contrevenants ;
- surveiller le territoire forestier sur l'itinéraire de la mission.

b. Equipes de mission et modalités de mise en œuvre

L'OI a accompagné 6 (six) des 8 équipes de la BNC lors de ces deux campagnes de mission comme l'indique le tableau ci-dessous.

Participants	Titres visités et activités
Région : Est, Département de la Boumba et Ngoko Date : 26 mars au 07 avril 2012 Localités : Bertoua – Batouri – Yokadouma – Masséa – Malléa – Medoum - Ngola 35 – Sengbot - Mindourou Total H/J : 91	
Chef de mission : Mr NDUODO NGA Théophile, Contrôleur BNC Membres BNC: Mr GUETANG BOYOMO Pie, Contrôleur à la BNC; Mr ELLA ONDOUA Rodrigue Ambroise, Contrôleur BNC ; Mr Jean Paul Bellinga, Contrôleur BRE Mr FONKWA Rodolphe, Chauffeur, MINFOF Membres OI : Mr René MAIMA NGA, Expert Forestier ; Mr. BOUNOUGOU Georges, Chauffeur Consultant	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec le personnel de la DRFOF de l'Est ; • Séance de travail avec le DDFOF de la Boumba et Ngoko • Contrôle de l'UFA 10 023 a/n TTS/SCFS • Séance de travail avec les responsables de l'UFA 10 020 de la société SFEES • Visite du chantier de l'UFA 10 020 de la société SFEES • Visite du chantier d'exploitation de l'UFA 10 021 et restitution • Visite du chantier d'exploitation de l'UFA 10 026 • Séance de travail avec les responsables de l'UFA 10 01-2-3-4 de la société CFC • Séance de travail avec les responsables de l'UFA 10 018 et VC 10 01 200 de la société STBK • Contrôle de l'UFA 10 018 et la VC 10 01 200

Participants	Titres visités et activités
	a/n STBK <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire à la société ALPICAM/GRUMCAM ; • Séance de restitution des résultats de la mission au Chef de Service Régional des Forêts et de la Faune de l'Est à Bertoua.
<p>Région : Est, Département de la Bounba et Ngoko Date : 25 mars au 05 avril 2012 Localités : Bertoua – Yokadouma – Sengbot - Mompoy - Mkel Lokomo – Lokomo – Libongo - Kika Total H/J : 72</p>	
<p>Chef de mission : Monsieur Alfred WOAMBE, Contrôleur à la BNC</p> <p>Membres BNC et BRC : Mr MVONDO ESSAH Gustave Bertin, contrôleur à la BNC ; Mr TCHUISSEU Oscar, contrôleur à la BNC ; Mr AYUK Stephen ENOW, Chauffeur MINFOF</p> <p>Membre OI : Mr Adolphe Serge Lamont ONDOUA, Expert Forestier ; Mr Adalbert EBA EBA, Chauffeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec le personnel de la délégation Régionale MINFOF-Est Séance de travail avec le DDFOF/Bounba & Ngoko • Contrôle de l'UFA 10 005 a/n STBK , AAC 3-2 • Contrôle de l'UFA 10 007-Lokomo (site du groupe SEBC) ; • Contrôle de l'UFA 10 015 a/n CIBC AAC 2-3 • Contrôle de l'UFA 10 008 a/n SEFAC, AAC 2-3 • Contrôle UFA 100 64 Filière Bois AAC 3-1 AAC 2-5 AAC 2-4 • Visite forêt communale de Moloundou.
<p>Région : Centre Département (s) : Nyong-et-Kelle et Nyong-et-So'o. Dates : Du 26 mars au 05 avril 2012 Localités : Eséka, Messondo, Mbalmayo, Dzeng Total H/J : 99 h/j</p>	
<p>Chef de mission : Dongmo Pierre,</p> <p>Membres BNC : Mr Njoya Martin Mr Emmanuel Munakwa, contrôleur Mme Thérèse Yemele, contrôleur Ngole Koge John, Chauffeur :</p> <p>Membres DDFOF/ : Mme Tonye (DDFOF NE), Lucile Aurelie Boo et Mme Véronique Menguem (DDFOF NS)</p> <p>Membres OI : Mr Patrice Bigombe Logo, Adjoint au Chef de mission OI Mr Tetepong Blanger, Chauffeur :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • VC n° 08 08 200 a/n SOFOCAM, • VC n° 08 08 207 a/n SOBOCA, • VC n° 08 06 207 a/n SEFECAM/BOITEX, • VC n° 08 08 200 a/n SOFOCAM; • UFA 00 001/ 00 002 a/n SEPFCO/BOITEX ; • UT ECAM PLACAGES, COCAM, • VC 08 10 251 a/n FEEMAM, • Forêt Communale de Dzeng.
<p>Région : Centre, Département du Nyong-et-So'o. – Sud, département du Dja et Lobo Dates : Du 24 juin au 04 juillet 2012 Localités : Eséka, Messondo, Mbalmayo, Dzeng Total H/J : 88 h/j</p>	
<p>Chef de mission : Guentang Boyomo Pie, Contrôleur</p> <p>Membres BNC : Mr Mvondo Essah Gustave, Contrôleur Mr Ella Ondoua Rodrigue, Contrôleur Un Chauffeur</p> <p>Membres DDFOF/ : Mr Mboun Pondy Jean Yves, CPCFC Bengbis Mr Biloa Donatien Joseph, Chef Section Forêts DDFOF Dja et Lobo,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UFA 09 003 a/n LOREMA en partenariat avec la SFID, • UFA 09 012 a/n CAMTRANS, • UFA 09 011 a/n SIBM; • Séance de travail avec le CPCFC de Bengbis et Messieurs Ovambe Akono Jean Félix et Cloumou dénonciateurs d'abandons de bois dans les sites d'exploitation de la SBAC à Bengbis ; • Séance de travail avec les populations du village TENG II,

Participants	Titres visités et activités
<p>Mr DINDJEKE P. Richard, CPCFC de Zoétéélé Mr Ekwélé Guy Merlin, Agent Technique au PCFC de Zoétéélé.</p> <p>Membres OI : Mme Marie Marguerite Mbolé épouse Abada, Chef de mission OI Mr Bounoungou Georges, Chauffeur consultant :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • VC 09 01 193 a/n SIFCAM ; • VC 09 01 197 a/n SIM • VC 09 01 195 a/n SBAC • VC 09 01 202 a/n AFC • Séance de travail avec Mme MENGUE NKILI, Maire de la commune de Zoétéélé et Mr DINDJEKE. P. Richard, CPCFC de Zoétéélé
<p>Région : Est, Département du Haut-Nyong Dates : Du 24 juin au 03 juillet 2012 Localités : Abong-Mbang - Lomié - Messok – Mindourou - Mpermzock Total H/J : 60 h/j</p>	
<p>Chef de mission : Mr NDJODO NGA Théophile, Contrôleur</p> <p>Membres BNC : Mr OBAM Pierre, Contrôleur ; Mme CHI Monica, Brigadier UAB ; Mr NGOLE KOGUE John, Chauffeur.</p> <p>Membres OI : Adolphe Serge Lamont ONDOUA, Expert Forestier ; TETEPONG Béranger, Chauffeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec la DDFOF du Haut-Nyong • Séance de travail avec le CPCFC de Lomié • UFA 10 029 a/n SFDB • VC 10 02 202 a/n SFEES • UFA 10 041 et 10 042 a/n SODETRAN-CAM et • UFA 10 044 a/n Ets ASSENE NKOU • UT de GRUMCAM à Mindourou • AEB 10 02 117 a/n AAJ à Mpermzock
<p>Région : Sud, Département (s) : Océan, Mvila et Vallée du Ntem Dates : Du 25 juin au 06 juillet 2012 Localités : Ebolowa – Mengong – Mvagané – Ambam - Ma'an – Campo - Kribi Total H/J : 84 h/j</p>	
<p>Chef de mission : Mr NDOGMO Pierre, Chef de la BNC</p> <p>Membres BNC et BRC : Mr NJOYA Martin, Contrôleur ; Mm YEMELE Thérèse, Contrôleur ; Mr TCHUISSEU Oscar, contrôleur ; Mr Hervé, Chauffeur</p> <p>Membres OI : Mr René MAMA NGA, Expert Forestier ; Mr Adalbert EBA EBA, Chauffeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec le personnel de la DRFOF du Sud ; • Séance de travail avec le personnel de la DDFOF de la Mvila ; • VC 09 02 185 a/n GRACOMIR ; • VC 09 02 188 a/n EEFCAM • UFA 09 015 a/n SN COCAM ; • UFA 09 020 a/n FIPCAM • Séance de travail avec le personnel de la DDFOF de la Vallée du Ntem ; • VC 09 04 193 a/n ITTC ; • VC 09 02 188 a/n SOBOCA • UFA 09 024 a/n WJMA • UFA 09 025 a/n SCIEB ; • VC 09 03 205 a/n GRACOMIR ; • VC 09 03 211 a/n FORESCAM • Séance de travail avec le personnel de la DDFOF de l'Océan ; • UFA 09 026 a/n CUF ; • VC 09 03 210 a/n FORESCAM • UT a/n WJMA ; • UFA 00 003 a/n MMG.

c. Résultats

Faits généraux

- Dans certains titres, les inventaires d'exploitation, l'ouverture et la matérialisation des limites ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur ;

- Les compétences du personnel affecté aux tâches d'aménagement et d'exploitation forestière dans certains chantiers d'exploitation sont insuffisantes ;
- Les documents de chantier sont mal tenus dans certains titres, entraînant ainsi des cas de fraude documentaire.

Dans les UFA

- Non respect, dans certains titres, des prescriptions des plans d'aménagement en matière de traitements sylvicoles ;
- Incohérence entre les prescriptions des plans d'aménagement, celles des plans de gestion quinquennaux et celles des plans d'opérations annuelles;
- Réalisation des activités de gestion forestière sans élaboration de plan annuel, d'opérations, sans validation de ce dernier, sans respect des prescriptions de ce dernier quand il existe et est validé ;
- Cartes des assiettes annuelles de coupe et autres cartes non géo référencées dans les plans de gestion quinquennaux et les plans d'opérations annuelles lorsqu'ils existent et même dans certains plans d'aménagement déjà approuvés.

Dans les VC

- Dans certaines VC, mise en œuvre des activités d'exploitation forestière sans réalisation des Etudes d'impact environnemental ;
- Dans la majorité des VC, absence de carte d'exploitation ou méconnaissance de celle-ci par le personnel affecté aux opérations forestières

Documents délivrés par les services centraux du MINFOF

- Indisponibilité des cartes de localisations des VC ;
- Incohérence des informations contenues dans les documents sécurisés. C'est ainsi les carnets DF10 de l'UFA 10 018 de la société STBK portent la mention « VC 10 018 » en lieu et place de « UFA 10 018 »

Dans les services déconcentrés du MINFOF

- Absence de documentation des activités de contrôle réalisées par les services déconcentrés (Délégations régionales, départementales et Postes Forestiers) ;
- Insuffisance du suivi des activités de gestion forestière par les services déconcentrés (Délégations régionales, départementales et Postes Forestiers) ;
- Indisponibilité des documents d'aménagement et de gestion des titres valides.

d. Indicateurs

6 (six) rapports de mission dont 2 déjà soumis au CoLL pour examen et validation et 4 en cours de finalisation.

e. Leçons apprises

La suspension de l'attribution des Coupes de Récupération orientent les opérateurs économiques du sous-secteur des « petits titres » vers les VC. Sans Carte de localisation il est très difficile de contrôler mener à bien les activités de contrôle dans les VC.

f. Recommandations

A l'endroit des opérateurs économiques :

- Présenter aux équipes de mission toutes les copies de la documentation relative à l'exploitation les différents titres d'exploitation (pour ce faire celle-ci doit être disponible dans les chantiers d'exploitation ou dans les bases vie) ;
- Revoir les termes des accords de partenariat entre l'ANAFOR et des différentes sociétés forestières pour le volet régénération ;
- Appliquer la réglementation en vigueur en matière de matérialisation des limites artificielles des concessions forestières.

A l'endroit de la DF/MINFOF

- adressée des notifications d'amendes primitives aux contrevenants (entre autres, SOBOCA, SEFECAM/BOITEX et FEEMAM et à la Forêt Communale de Dzeng) ;
- Amener le SIGIF a plus d'application dans la production des documents sécurisés ;
- Mettre à la disposition de la BNC, des services déconcentrés et de l'OI tous les documents d'attribution et de gestion des Ventes de Coupe (particulièrement les cartes de localisation).

2.1.3.4. Opération Coup de Poing Exploitation Forestière illégale – Axes routiers

Du 28 décembre 2011 au 20 janvier 2012, l'OI a effectué Une Opération Coup de Poing avec la BNC sur les itinéraires des axes routiers suivants :

- Yaoundé-Nyong-et-Kellé-Océan-Sanaga Maritime-Douala ;
- Ntui-Yoko- Ngambé Tikar (Mbam et Kim) sortie région de l'Ouest ;
- Yaoundé – Ayos – Akonolinga - Bertoua – Abong Mbang.

a. Objectifs

L'Equipe de l'OI accompagnait et assistait la Brigade Nationale de Contrôle qui avait pour mandat de :

1. Contrôler les activités d'exploitation forestière et faunique sur les itinéraires routiers ci-dessus ;
2. Contrôler les mains courantes des check points et des postes forestiers se trouvant tout au long desdits axes routiers ;
3. Procéder à la saisie des produits forestiers et fauniques frauduleusement exploités ;
4. Procéder à la vente aux enchères des produits périssables issus de l'exploitation illégale ;
5. Ouvrir des contentieux à l'encontre des contrevenants.

b. Equipes de mission et modalités de mise en œuvre

Les notes de service 0009, 0010 et 0011/NS/MINFOF/CAB/BNC du 19 décembre 2011, définissaient les équipes et les modalités de mise en œuvre de cette mission comme résumé dans le tableau ci-dessous.

Participants	Titres visités et activités
Axes routiers : Yaoundé-Nyong-et-Kellé-Océan-Sanaga Maritime-Douala Dates : 28 décembre 2011 au 10 janvier 2011 Total H/J : 98	
Chef de mission : Mr Dongmo Pierre, Chef de la BNC Membres BNC : Mr Njoya Martin, contrôleur Mr Obam Obam Pierre, contrôleur Mr Tchuisseu Oscar, contrôleur Un Chauffeur Membres OI : Mr Patrice Bigombe Logo, Adjoint au Chef de Mission de l'OI Mr Béranger Tetepong, Chauffeur	<ul style="list-style-type: none"> • Localité de Sombo : contrôle du Chantier d'exploitation frauduleuse par CAMEROON LONG YUAN Company ; • Contrôle de la main courante du Check Point de Yassa • Patrouille sur l'axe routier Messondo-Pouma • Séance de travail avec Délégué Départemental du MINFOF du Nyong-et-Kellé et le Commissaire de la Sécurité Publique de la ville d'Eséka • Séance de Travail avec le Comité Paysans Forêts (CPF) du village de Song Lipem
Axes routiers : Ntui-Yoko- Ngambé Tikar (Mbam et Kim) sortie région de l'Ouest Dates : 28 décembre 2011 au 08 janvier 2011 Total H/J : 84	
Chef de mission : Mr Njodo Nga Théophile, contrôleur Membres BNC :	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la main courante du Check Point de Nkometou • Patrouilles Nocturnes le long de l'axe Nkometou – Yaoundé • Patrouilles nocturnes le long de l'axe Ntui – Nkometou

Participants	Titres visités et activités
Mr Mvondo Essah Gustave, contrôleur Mr Guentang Boyomo Pie, contrôleur Mr Essissima, Brigadier à l'Unité Anti Braconnage Un Chauffeur Membres OI : Mme Marie Marguerite Mbolu Abada, Chef de Mission de l'OI Mr Bounoungou Georges, Chauffeur	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance du territoire sur l'axe Ntui- Yoko – Ngambe Tikar
Axes routiers : Yaoundé – Ayos – Akonolinga - Bertoua – Abong Mbang Dates : 28 décembre 2011 au 20 janvier 2011 Total H/J : 120	
Chef de mission : Mr Alfred WOAMBE KAMBANG, Contrôleur à la BNC Membres BNC : Mr Rodrigue ELLA ONDOUA, contrôleur ; Mme YEMELE née JIOFACK Thérèse, contrôleur ; ; Mme Monica CHE BI, Brigadier à l'Unité anti braconnage ; Membres OI : Mr Adolphe Serge Lamont ONDOUA, Expert Forestier ;	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle main levée du check point de Nkoabang • Patrouille nocturne sur l'axe Yaoundé - Awae • Evacuation du bois saisi à Yaoundé • Patrouille nocturne sur l'axe Yaoundé - Akonolinga • Patrouille nocturne sur l'axe Yaoundé – Abong Mbang • Patrouille nocturne sur l'axe Yaoundé – Nguélémdouka • Patrouille nocturne sur l'axe Nguélémdouka – Abong Mbang • Patrouille sur l'axe Abong Mbang – Lomié • Patrouille sur l'axe Abong Mbang - Doumé • Patrouille sur l'axe Doumé - Bertoua • Patrouille sur l'axe Bertoua - Bélabo • Patrouille sur l'axe Bertoua – Ndeng Ndeng • Patrouille sur l'axe Bertoua – Batouri • Séance de travail avec le personnel de la DRFOF de l'Est

c. Résultats

Axes routiers Yaoundé-Nyong-et-Kellé-Océan-Sanaga-Maritime-Douala

i. Faits observés

Les faits suivants ont été observés :

- **Société ETAMFA a/n 07 03 087** : Transport sans LV de 08 billes d'aningré et de tali provenant de l'AEB numéro 07 03 087 localisée à Edéa sur l'axe routier Messondo-Pourma ;
- **Inconnu** : Exploitation non autorisée dans le domaine national de 1 000 pièces de bubinga de 2,20 x 40 x 05 dans le village de Song Lipem, Arrondissement de Messondo, Département du Nyong-et-Kellé
- Société CAMEROON LONG YUAN Company:
 - Exploitation forestière non autorisée dans le domaine national dans la localité de Sombo,
 - utilisation frauduleuse des marques de la Vente de Coupe 08 06 208 a/n SODETRA REGENT (Dibang) et
- Mr NEMI BINGAN Marc : Transport de bois sans LV
- **Mr NYECK** : Exploitation forestière non autorisée dans le domaine national ;
- Saisie des bois frauduleusement exploités.

Axes routiers Yaoundé Ntui-Yoko- Ngambé Tikar (Mbam et Kim) sortie région de l'Ouest

Les faits observés sont les suivants :

- De nombreuses AEB/ARB annulées ont reçu des autorisations de prorogation exceptionnelles (entre autres : ARB 08 01 060 a/n Cana Bois, ARB 08 01 090 et 08 01 004 a/n AFBC, ARB 08 01 030 a/n Zénith) ;
- Des grumiers transportent du bois de la VC 08 10 213 alors qu'elle n'est pas en activités ;
- Arrogance de certains transporteurs ou convoyeurs de bois (Cana Bois) ;
- Refus d'obtempérer de certains transporteurs qui préfèrent prendre la fuite (Cana Bois, African Wood, SIM)
- Complicité passive du personnel du Check point dans le refus d'obtempérer ;
- Pas de contrôle systématique des camionnettes au niveau du check Point de Nkometou.

Axes routiers Yaoundé – Ayou – Akonolinga - Bertoua – Abong Mbang

La mission a observé les faits suivants :

- de grande quantité de bois frauduleusement exploités transitent par ces itinéraires routiers pour être acheminer vers Yaoundé et Douala, malgré l'existence de deux Check point (Bonis et Nkoabang) et les Postes de contrôle forestier de Mbama, Awaé, Olinguina, Elat, Doumé et Doumaintang ;
- un important stock de bois a été saisi pendant la mission et déposé au Centre de promotion du bois à Nkolbisson en vue d'une vente aux enchères publiques.
- après exploitation des données obtenues au Check point de Nkoabang et recoupement des autres informations collectées, il a été identifié un site d'exploitation frauduleuse dans la localité d'Oboul par Abong Mbang ;
- la société SFSC a exploité illégalement près de 1800 ha de forêt dans le domaine national à Oboul en utilisant les documents sécurisés de la VC 10 02 132 pour leurs déclaration et évacuation ;
- la DDFOF du Haut-Nyong a martelé les bois illégalement exploités par la société SFSC et paraphé les LVG ayant servi au transport de ce bois, malgré les rappels à l'ordre de deux précédentes missions conjointes OI-BNC des 14 octobre 2011 et 13 novembre 2011.

d. Indicateurs

03 rapports de missions en cours d'élaboration.

e. Leçons apprises

Le processus de triangulation dans l'analyse des données collectées retarde considérablement la finalisation des rapports de mission. Les données collectées lors de cette mission ont permis de voir d'air sur les circuits de trafics de documents sécurisés. L'exploitation non autorisée du bubinga gagne de l'ampleur dans les Départements de la Sanaga Maritime et du Nyong et Kellé.

f. Recommandations

Compte tenu des faits observés lors de cette Opération Coup de Poing, l'OI a recommandé à Son Excellence Monsieur Le Ministre des Forêts et de la Faune de :

- adresser des lettres d'observation aux personnels des Check points et poste de contrôle Forestier et de Chasse qui laissent passer du bois illégalement exploité ;
- adresser des lettres d'observation aux agents de la Délégation Départementale du Haut-Nyong qui se sont rendu complices d'une exploitation illégale à grande échelle dans les localités d'Oboul et Lackabo et de prendre à leur encontre les mesures disciplinaires qui s'imposent.

2.1.3.5. Suivi des recommandations des missions conjointes de contrôle

Suite aux séances de restitution des résultats des différentes missions de contrôle à son Excellence Monsieur Le Ministre des Forêts et de la Faune et ses collaborateurs, de nombreuses recommandations des différentes missions de contrôle ont été suivies d'effets. Il s'agit entre autres de :

- La décision n°0842/MINFOF/SG/DF du 10 avril 2012 portant annulation de 15 AEB et ARB au Cameroun ;
- Le Communiqué de presse du MINFOF invitant tous les contrevenants cités dans le sommier des infractions forestière et faunique publié le 30 janvier 2012, et qui n'avaient cru devoir réserver aucune suite appropriée aux Convocations administratives, Notifications primitives d'amende, transactions forestières et Sommations à eux adressées à vouloir bien se présenter au plus tard le 03 mars 2012 dans ses services faute de quoi il se trouverait dans l'obligation de suspendre leurs activités et/ou leurs agréments ;
- Le conditionnement du retrait des documents sécurisés par le règlement du contentieux publié dans le sommier des infractions forestière et faunique ;
- Le communiqué de presse n°0140/MINFOF/SG/CC du 23 mai 2012 donnant l'état des lieux du contentieux financier par les opérateurs économiques du secteur forestier ;
- Les communiqués 0017 et 00 /C/MINFOF/CAB/BNC/EM du 30 janvier et du 31 mai 2012 portant à la connaissance du public les informations ayant trait au sommier des infractions relatives à l'exploitation forestières et fauniques au Cameroun ;
- L'Arrêté n°0003/MINFOF du 27 juin 2012 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune ;
- L'Arrêté n°0004/MINFOF du 27 juin 2012 portant nomination des responsables dans les services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune.

2.1.3.6. Bilan des réalisations des missions de contrôle par la BNC au 30 juin 2012

Types de Missions	Nombres d'équipes	Missions prévues/an	Missions réalisées au 30 juin 2012	% réalisation au 30 juin 2012	Total H/jr/ prévus/an	Total H/jr/ réalisés au 30 juin 2012	% réalisation
Statutaires programmées	16	4	2	50%	640	574	89
Inopinées/Dénonciations*	9	20	5	25%	600	187*	31*
OCP/LAB/EFI*	6	15	2	33%	1 080	427	39
Total					2 320	1188	51

*missions conjointes avec l'OI. Les missions inopinées et les OCP réalisées par la BNC seule ne sont pas prises en considération dans ce tableau.

2.1.4. Elaboration des rapports des missions de contrôle

a. Objectifs

L'objectif principal de cette activité est la rédaction des rapports des différentes missions conjointes de contrôle à soumettre pour examen et validation au Comité de lecture.

b. Résultats

Au 30 juin 2012 l'OI a élaboré 14 rapports de mission qui ont été transmis au MINFOF pour examen et validation par le CdL. Il s'agit des rapports :

- N° 27/OI/AGRECO/CEW relative au conflit Essamesso #Cana Bois sur un site d'exploitation dans l'Arrondissement de Yoko ;
- N° 28/OI/AGRECO/CEW retraçant l'état des lieux des AEB/ARB attribuées en 2011 ;
- N° 29/OI/AGRECO/CEW : évaluation de la foresterie communautaire de la Région du Sud ;
- N° 30/OI/AGRECO/CEW : évaluation de la foresterie communautaire de la Région de l'Est ;
- N° 31/OI/AGRECO/CEW : évaluation de la foresterie communautaire de la Région du Centre ;
- N° 32, 33, et 34/OI/AGRECO/CEW : état des lieux de l'exploitation des VC attribuées en 2011 dans les 5 régions forestières du Cameroun ;
- N° 35/OI/AGRECO/CEW : dénonciation d'une exploitation frauduleuse dans l'UFA 08 004 a/SABM à Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

- N° 36 et 37/OI/AGRECO/CEW : mission programmée dans le Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est ;
- N° 38/OI/AGRECO/CEW : dénonciation d'une exploitation frauduleuse dans le village Ngompem, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;
- N° 39/OI/AGRECO/CEW : dénonciation d'une exploitation frauduleuse dans la Département du Noun, Région de l'Est ;
- N° 40/OI/AGRECO/CEW : dénonciation d'une récupération de bois sans autorisation dans le site du projet agricole de la société SG SOC à Tarangaye, Département du Kupé Manengouba, Région du Sud-Ouest.

2.1.5. Suivi des recommandations de l'étude « petits titres »

Pendant ce premier semestre de l'année 2012, L'OI a tenu plusieurs rencontres avec la MINFOF, la DUE, La BM pour discuter de la suite à donner aux recommandations de l'étude « petits titres ». Il a été convenu d'organiser une table ronde et un atelier sur la question avec l'appui du DFID à travers le fonds commun du PSFE. Cet atelier a été organisé les 16-17 février 2012.

- Contexte et justification

Depuis quelques années, l'attribution et la gestion des coupes de récupération et des autorisations d'enlèvement des bois, communément appelés « petits titres d'exploitation forestière », occupent une place centrale dans la problématique de la gouvernance forestière au Cameroun. Plusieurs problèmes ont été relevés dans le processus de gestion de ces titres d'exploitation forestière, en l'occurrence :

- le défaut de délimitation des titres et la non réalisation effective des inventaires d'exploitation,
- le non respect des limites des titres,
- le non respect des diamètres d'exploitabilité et le défaut de marquage des bois,
- la mauvaise tenue et l'utilisation frauduleuse des documents sécurisés,
- l'abandon de bois dans les sites,
- le non respect des cahiers de charge,
- les relations difficiles avec les acteurs locaux,
- la faible réalisation des projets de développement déclencheurs de ces petits titres
- et bien d'autres.

Pour essayer de résoudre ces multiples problèmes, le Ministre des Forêts et de la Faune a signé, le 23 septembre 2009, la lettre-circulaire n° 0924/LC/MINFOF/SG/DF définissant les procédures de délivrance et de suivi des autorisations de récupération et des autorisations d'enlèvement des bois au Cameroun.

Plusieurs mois après la mise en place effective de cette lettre circulaire, le Ministère des forêts et de la faune, à travers la Direction des Forêts, a demandé au Projet Observateur Indépendant de l'aider à réaliser une évaluation systématique de la mise en œuvre de la lettre-circulaire sus-citée sur le terrain. Le Projet et la Brigade Nationale de Contrôle ont à cet effet réalisé une mission thématique de contrôle des petits titres d'exploitation forestière sur l'ensemble du territoire. La mission a été suivie d'une étude complémentaire de deux Consultants (un ingénieur forestier et un juriste), sur la situation générale et juridique des petits titres d'exploitation forestière au Cameroun, en décembre 2010.

Cette étude a clairement montré que l'absence d'un cadre réglementaire spécifique, cohérent, complet, rigoureux, opposable à toutes les Administrations publiques et à tous les acteurs intervenant dans ce secteur, conforme à l'esprit de l'article 73 de la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, est la principale cause des problèmes qui se posent au secteur des petits titres d'exploitation forestière au Cameroun.

Elle a recommandé qu'un texte réglementaire spécifique soit pris pour réguler l'attribution et la gestion des petits titres afin de rendre les dispositions réglementaires opposables à un plus grand nombre d'acteurs dans la mesure

où, sur le plan juridique, la lettre circulaire n'est qu'une note interne par laquelle un supérieur hiérarchique fait connaître à ses collaborateurs ses directives et orientations sur un point précis du service.

- Objectifs

L'atelier visait deux types d'objectifs : un objectif général et des objectifs spécifiques.

L'objectif général était de procéder à une restitution plus large des résultats et des recommandations de l'étude réalisée par le MINFOF et le projet OI-AGRECO-CEW sur l'application de la lettre circulaire n° 0924/LC/MINFOF/SG/DF du 23 septembre 2009 et d'analyser, discuter et améliorer la proposition de texte réglementaire fixant les modalités d'attribution et de gestion des coupes de récupération de bois et des autorisations d'enlèvement de bois au Cameroun.

Les objectifs spécifiques étaient de :

- présenter/partager les résultats et les recommandations de l'étude réalisée par le MINFOF et le projet OI-AGRECO-CEW sur l'application de la lettre circulaire n° 0924/LC/MINFOF/SG/DF du 23 septembre 2009 relative aux procédures de délivrance et de suivi des autorisations de récupération de bois et des autorisations d'enlèvement de bois au Cameroun ;
- présenter la proposition de texte réglementaire fixant les modalités d'attribution et de gestion des coupes de récupération de bois et des autorisations d'enlèvement de bois au Cameroun ;
- analyser, discuter et améliorer la proposition de texte réglementaire fixant les modalités d'attribution et de gestion des coupes de récupération de bois et des autorisations d'enlèvement de bois au Cameroun.

- Modalités de mise en œuvre

Les travaux de l'atelier ont eu lieu les 16 et 17 Février 2012, à l'Hôtel Djeuga Palace, à Yaoundé.

Ils étaient présidés par Son Excellence NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune, qu'assistait Madame KOULSOUMI ALHADJI épouse BOUKAR, Secrétaire d'Etat aux Forêts et à la Faune et modérés par Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO, Chef de Mission Adjoint du Projet Observateur Indépendant au Contrôle Forestier et au Suivi des Infractions Forestières au Cameroun. Ces travaux ont réuni plus d'une soixantaine de participants représentant :

- les Services du Premier Ministre,
- le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF),
- le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED),
- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER),
- le Ministère des Travaux Publics (MINTP),
- le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT),
- le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE),
- le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT),
- le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), les représentants de l'Union Européenne (UE), de la Banque Mondiale (BM) et de la Coopération Technique Allemande (GIZ),
- les syndicats d'exploitants forestiers (GFBC et autres),
- le Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale (REPAR),
- les ONGs nationales et internationales, en l'occurrence, le Forum National des Forêts du Cameroun (FNFC), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Cameroon Forest Certification Initiative (CFCI) et le Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique centrale (CERAD).

- Résultats - Indicateurs

Un projet de texte fixant les modalités d'Arrêté fixant les procédures de délivrance et de suivi d'exécution des coupes de récupération et des autorisations d'enlèvement des bois au Cameroun. Le rapport de l'atelier.

- **Recommandations**

Les participants à l'atelier ont formulé les principales recommandations suivantes :

- Compte tenu de ce que l'article 73 de la loi de 1994, s'agissant des Coupes de Récupérations de Bois (CRB) stipule qu'elles s'effectuent en régie ou par vente de coupe, mais que le décret d'application de 1995 de la même loi en son article 110, prévoit plutôt la vente aux enchères, il est proposé de réviser ce décret d'application pour le conformer à l'esprit et à la lettre de la loi ;
- Faire référence à la loi de 1994 et à ses décrets d'application dans les visas du texte en préparation ;
- Mettre en place un comité chargé de traiter les cas pendants dans le secteur des AEB/ARB attribuées avant la tenue du présent atelier en s'inspirant des orientations nouvellement définies dans le projet de texte réglementaire analysé au cours du présent atelier.

2.2. COMPOSANTE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Dans cette composante étaient prévues les activités suivantes :

- Activité 2.1.A.1. Elaborer un document de procédures de contrôle. .
- Activité 2.1.A.2. Former les agents du MINFOF affectés au contrôle forestier à l'utilisation du « guide pratique du contrôleur forestier » et au rapportage des missions de contrôle.
- Activité 2.1.B.2. Formation à la planification
- Activité 2.1.B.3. Conduire un plaidoyer pour une meilleure planification des missions de contrôles de la BNC.
- Activité 2.2.B.2. Former les agents du MINFOF affectés au contrôle forestier à l'utilisation des équipements identifiés et acquis par le projet dans le cadre des formations délivrées (Cybertraker) ;
- Activité 2.3.2. Former des agents du MINFOF affectés au contrôle forestier, OPJ à compétences spéciales, sur l'élaboration des PV et le nouveau code de procédures pénales ;
- Activité 2.3.3. Faciliter les rencontres OI-BNC-Cellule Juridique ;
- Activité 2.3.4. Suivre l'utilisation des fiches de suivi du contentieux adoptés en 2011 ;
- Activité 2.3.5. Organiser un atelier avec les opérateurs économiques ;
- Activité 2.4.3. Former les organisations de la société civile choisies à l'approche de l'OI ;
- Activité 2.4.4. Intégrer les OSC formées dans les équipes de missions conjointes BNC-OI ;
- Activité 2.4.4. Faciliter la signature des conventions de collaboration entre le MINFOF et les OSC.

Compte tenu du temps imparti et du rythme des missions de terrain, les activités 21A2, 21B2, 22B2, et 243 n'ont pas été réalisées et sont reportées au second semestre 2012.

2.2.1. Processus d'élaboration d'un document de procédures de contrôle

a. Objectifs

En 2010, l'OI a commencé l'élaboration d'un document de procédures de contrôle forestier : le « Guide pratique du contrôleur forestier ». Au cours de ce deuxième semestre 2011, ce processus s'est poursuivi. Le principal objectif est l'amélioration de ce « Guide pratique du Contrôleur forestier » et son arrimage à l'arborescence de l'outil cybertracker en cours de développement. Plus spécifiquement, il s'agissait de tester ledit document pendant les différentes missions de terrain.

b. Modalités de mise en œuvre

Le « Guide pratique du contrôleur forestier » a été distribué à tous les contrôleurs de la BNC et déposé auprès des Brigades Régionales pour les tests de terrain lors des différentes missions de contrôle.

c. Résultats

Le premier draft du guide du contrôleur forestier s'est enrichi des commentaires des différentes parties prenantes aussi bien au niveau national que régional.

d. Indicateurs

Draft du « guide du contrôleur forestier disponible sur le site web de l'OI www.oicameroun.org

2.2.2 Plaidoyer pour une meilleure planification des missions de contrôle

Le processus de plaidoyer pour une meilleure planification des missions de contrôle commencé en 2010 s'est poursuivi en 2012.

Au cours du premier semestre de 2012, l'OI a organisé l'atelier d'harmonisation de la planification budgétisée des missions de contrôle sur l'ensemble du territoire. Les résultats de cet atelier (Annexe1) ont formellement été transmis à Son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune avec comme recommandation forte le financement des activités de contrôles par le Fonds Forestier. Cette recommandation a effectivement été mise en œuvre et pour l'exercice 2012, le Fonds Forestier a financé les activités de la BNC et des BRC sur toute l'étendue du territoire.

En outre, l'OI continue de suivre le DAO élaboré en 2011 pour l'acquisition de 6 véhicules au profit de la BNC dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée entre l'UE et le Cameroun sur le programme d'appui à la gouvernance forestière.

2.2.3 Implication des OSC à l'approche d'OI et Elaboration de la stratégie et du programme de formation

a. Objectifs

a1. Objectif général

Contribuer à la réduction de l'exploitation forestière illégale dans les régions forestières du Cameroun par la collecte, le traitement et la mise à disposition des structures locales du Ministère en charge des forêts (MINFOF), des autorités administratives locales, des BRC, de la BNC et du Projet Observateur Indépendant des informations fiables, objectives, crédibles et vérifiables sur les cas d'exploitation forestière illégale observés ou relevés dans leurs localités respectives.

a2. Objectifs spécifiques

7. Renforcer les capacités des OSC, des représentants des communautés villageoises riveraines et des collectivités territoriales décentralisées dans les cinq régions forestières du Cameroun sur l'approche observation indépendante à la gestion forestière et sur le processus de collaboration avec les autorités administratives locales et les structures du Ministère en charge des forêts dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale ;
8. Réaliser un test opérationnel du processus de collecte, de traitement et de mise à disposition auprès des compétentes du MINFOF, des autorités administratives locales et du Projet Observateur Indépendant des informations fiables, objectives, crédibles et vérifiables sur les cas d'exploitation forestière illégale observés ou relevés dans une zone d'exploitation forestière au Cameroun, dans le cadre d'une ou de plusieurs missions conjointes de contrôle forestier ;

9. Capitaliser les résultats et les leçons apprises du test de terrain dans l'élaboration et la mise en place d'un dispositif institutionnel simplifié de reconnaissance et d'exercice du mandat/rôle des OSC, des communautés villageoises riveraines et des collectivités territoriales décentralisées dans le suivi et le contrôle des activités forestières, la communication et la collaboration avec les autorités administratives locales et les structures du Ministère en charge des Forêts ;
10. Produire un guide pratique sur le processus de collecte, de traitement et de mise à disposition auprès des structures locales du Ministère en charge des Forêts, des autorités administratives locales et du Projet Observateur Indépendant des informations collectées.

c. Modalités de mise en œuvre

En 2011, sur la base de critères bien définis, l'OI a travaillé en étroite collaboration avec les réseaux d'organisations de la société civile pour identifier les OSC, les communautés villageoises riveraines et les collectivités territoriales décentralisées à former à l'approche d'Observation Indépendante de la gestion forestière au Cameroun. Suite à cette identification, une stratégie d'implication des OSC à l'observation indépendante de la gestion forestière a été élaborée par l'OI, amendée et adoptée par la MINFOF.

La mise en œuvre de cette la stratégie et du programme de formation élaborés devra se faire à travers l'organisation de 2 ateliers nationaux de formation qui vont cibler : les CPF, les ONG nationales et autres OSC, les collectivités territoriales décentralisées.

Pour ce faire, un expert forestier senior est en cours de mobilisation pour une durée de 30 jours. Les TDR de cette mission court terme ont été élaborés et validés par le MINFOF. Ces TDR et le CV de l'expert pressenti sont en cours de validation par la CAON et la DEU.

d. Indicateurs

TDR de la mission d'expertise court termes, lettre de validation des TDR par le Ministre des Forêts et de la Faune, CV de l'expert pressenti et lettre transmission des TDR et du CV au Coordonnateur de la CAON.

e. Leçons apprises

Le MINFOF comprend progressivement le bien-fondé de l'implication des OSC à l'observation indépendante de la gestion forestière au Cameroun. Mais, il souhaite que, dans un premier temps, cette action soit focalisée sur la production et la mise à disposition des informations crédibles et fiables sur les cas d'exploitation forestière illégale dans leurs localités respectives.

f. Recommandations

- Le MINFOF comprend progressivement le bien-fondé de l'implication des OSC à l'observation indépendante de la gestion forestière au Cameroun. Mais, il souhaite que, dans un premier temps, cette action soit focalisée sur la production et la mise à disposition des informations crédibles et fiables sur les cas d'exploitation forestière illégale dans leurs localités respectives ;
- La DUE a financé 5 micro projets d'Observation Indépendante Externe de la gestion forestière par les communautés.

g. Recommandations

- L'OI doit conduire à terme cette activité en focalisant l'implication des OSC, des communautés villageoises et des CTD sur la production et la mise à disposition des informations crédibles et fiables sur les cas d'exploitation forestière illégale dans leurs localités respectives ;
- L'Equipe de l'OI devra, en collaboration avec les cadres du MINFOF, préparer les documents de base de la formation qui seront utilisés lors des deux ateliers de formation prévus en 2012 ;
- L'OI doit systématiquement intégrer les OSC qui ont reçu les financements de la DUE dans le groupe bénéficiaires des formations à dispenser.

2.2.4. Formation des contrôleurs à l'utilisation du Cyber Tracker

a. Objectifs

Organiser une formation pratique sur le terrain, pendant une dizaine de jours, des contrôleurs de la BNC, des cadres de la Direction des forêts et de quelques contrôleurs de la BRC de la région de l'Est, à l'utilisation de l'outil Cyber Tracker : ordinateurs de poches et le logiciel qui ont été acquis en 2011 par l'OI.

b. Modalités de mise en œuvre

La mission de formation à l'outil Cyber Tracker s'est déroulée du 19 février au 13 mars 2012. L'experte mobilisée a ce sujet, Mme Pascale Janvier a délivré :

- Une formation théorique à Yaoundé du 29 Février au 2 Mars 2012 ;
- Une formation pratique à Bertoua du 04 au 07 Mars 2012.

Lors de cette mission qui consistait en son 3^{ème} passage au Cameroun, Mme Pascale Janvier a réalisé les actions suivantes :

- Mise à jour du système d'exploitation des ordinateurs (Windows7) et anti-virus de l'OI;
- Visite à la BNC avec l'informaticien de l'OI pour deux objectifs : réitérer la recommandation pour l'achat de PC portables (condition préalable pour la formation depuis février 2011) et, dans l'attente de ces PC, identification des 4 postes fixes les plus adaptés pour être utilisés pour la formation ;
- Préparation des différents supports pour la formation aux outils CyberTracker (PC et PDA Trimble) et GPS;
- Formation théorique et pratique à l'outil CyberTracker avec un projet personnalisé OI/BNC;
- Formation théorique au GPS ;
- Modification du projet personnalisé, ajout d'un volet « Contrôle du braconnage » et modification des fiches Excel qui sont utilisées en complément d'information lors du contrôle : (Check Point, Gare, UFA);
- Installation sur tous les ordinateurs de l'OI, de la BNC et des autres agents présents à la formation:
 - Logiciel CyberTracker (v3.9) et du PDA
 - Projet personnalisé CyberTracker-Contrôle Forestier et Fiches Excel
 - Support de formation : Projet EuropeAid/128055/D/SER/CM « Observateur Indépendant au Contrôle Forestier et au Suivi des Infractions Forestières au Cameroun
- Reprise par l'experte d'un PDA Trimble Juno SB acquis par l'OI mais défectueux - retour Europe pour échange, appareil sous garantie.

c. Résultats

Au total 21 personnes ont été formées à l'utilisation de l'outil Cyber tracker :

- 4 experts de l'OI
- 4 membres de la Délégation Régionale de l'Est
- 12 contrôleurs de la BNC

d. Indicateurs

Un rapport de la mission d'expertise cour terme et de la formation élaborée par Mme Pascale Janvier.

e. Leçons apprises

Le Cyber Tracker est un outil qui permet de mieux organiser et par conséquent de systématiser le contrôle forestier. Toutefois, il faut un minimum de connaissances en informatique pour mieux l'exploiter.

f. Recommandations

Pour une meilleure exploitation de l'Outil cyber tracker et par conséquent une meilleure valorisation de la formation reçue, l'OI recommande :

- Que le MINFOF redéfinisse le système informatique de son département : PC récents, système d'exploitation et anti-virus à jour et harmonisé, mise en place d'un système de sauvegarde (affectation d'un PC fixe au sein de la BNC pour le système de sauvegarde du CyberTracker) ;
- que chaque équipe de la BNC et pour chaque mission de terrain, dispose du matériel suivant pour chaque agent/responsable (Chef de mission) : un PC portable/Fiche Excel /PDA CyberTracker/GPS ;
- Qu'une autre session de formation soit organisée avec la participation des agents les plus avancés (au maximum une dizaine) qui pourraient ensuite avoir le rôle de formateurs pour former à leur tour les autres agents, ce qui les forcera à renforcer leur capacités et à se servir du système.

2.2.5. Atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques du secteur forestier

g. Objectifs

L'objectif général de cet atelier était d'informer et de sensibiliser les opérateurs économiques du secteur forestier sur les infractions forestières récurrentes au Cameroun et d'identifier des actions à mener pour les éviter et garantir la légalité dans les activités forestières, dans le contexte de mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun.

Spécifiquement, il était question de :

- échanger sur le cadre juridique et la pratique des activités de contrôle forestier et la répression des infractions forestières au Cameroun ;
- porter à la connaissance des opérateurs économiques du secteur forestier les infractions forestières récurrentes au Cameroun et les sensibiliser sur les moyens de les éviter ;
- identifier et proposer des actions à mener pour éviter ces infractions forestières et garantir la légalité dans les activités forestières au Cameroun.

h. Modalités de mise en œuvre

L'atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques du secteur forestier sur les infractions forestières récurrentes au Cameroun a été organisé conjointement par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Projet Observateur Indépendant au Contrôle Forestier et au Suivi des Infractions Forestières (OI-AGRECO-CEV), le 07 juin 2012, à l'Hôtel Djeuga Palace à Yaoundé.

Les travaux étaient présidés par Monsieur ABENA Joseph Claude, Inspecteur Général représentant Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) empêché. Ils étaient modérés par Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO, Chef de Mission Adjoint du Projet Observateur Indépendant au Contrôle Forestier et au Suivi des Infractions Forestières au Cameroun.

Y ont pris part, plus de 80 participants représentant :

- le Ministère des forêts et de la Faune, services centraux et déconcentrés, du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministère des Finances ;
- le réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale ;
- les collectivités territoriales déconcentrées ;
- les partenaires au développement : Banque Mondiale, de la Coopération Technique Allemande, du Consortium AGRECO-CEV et de l'Equipe du Projet Observateur Indépendant,
- les opérateurs économiques et syndicats du secteur forestier ;
- les ONG nationales et internationales ;
- les médias publics et privés : presse écrite, radios et télévisions nationales.

Deux exposés ont alimenté les discussions :

- le Contrôle Forestier et la Répression des Infractions Forestières au Cameroun : cadre juridique, pratique et adaptation au contexte de l'APV FLEGT par Colonel Jean NAOUSSI, Contrôleur à la Brigade Nationale de Contrôle et
- les infractions forestières récurrentes au Cameroun par Dr Marie Marguerite MBOLO ABADA, Chef de Mission du Projet Observateur Indépendant au Contrôle forestier et au suivi des infractions forestières au Cameroun.

Ces deux exposés ont été suivis par une session de questions-réponses au cours de laquelle les participants ont soulevé des questions pratiques auxquelles ils font régulièrement face en rapport avec l'application de la loi forestière et de ses textes d'application.

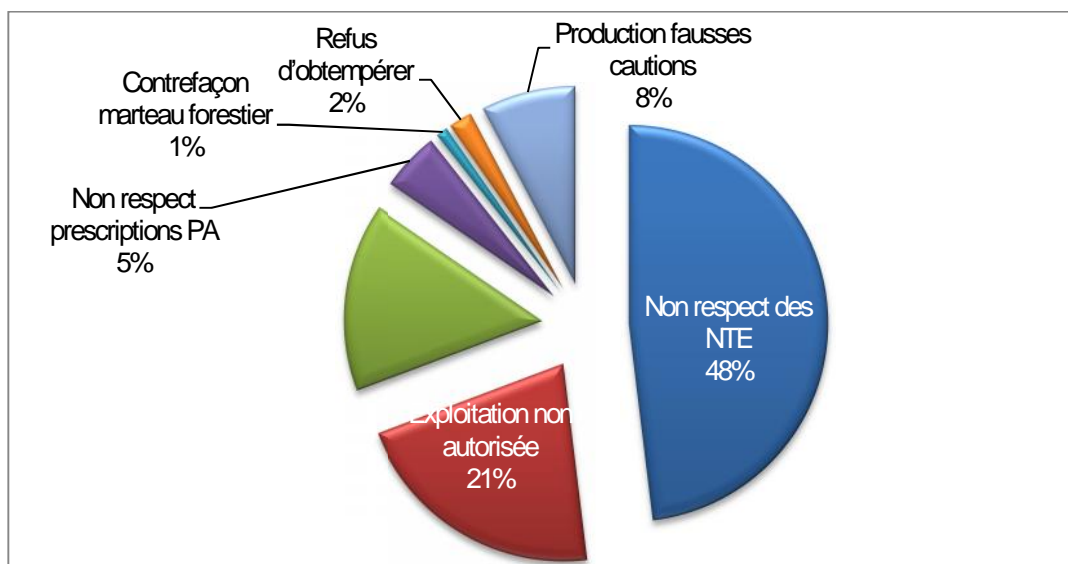
Suite à ces débats, les participants se sont répartis dans 4 groupes de travail qui avaient tous pour mandat d'identifier et de proposer les actions à mener pour éviter et/ou faire face aux infractions forestières récurrentes et garantir la légalité dans les activités forestières au Cameroun.

i. Résultats

Les infractions forestières récurrentes au Cameroun sont regroupées en 3 grands ensembles :

- le non respect des normes techniques d'exploitation dans 48% des infractions constatées ;
- l'exploitation non autorisée (21% des infractions constatées) ;
- le Non Respect des Clauses des Cahiers des Charges (15% des cas constatés) ;

A ces trois grands groupes s'ajoutent la production de fausses cautions dans les dossiers de demandes de titres d'exploitation (8%), le non respect des prescriptions des plans d'aménagement (5%), le refus d'obtempérer (2%) et la contrefaçon du marteau forestier (1%) (fig. et Annexe2).



j. Indicateurs

TDR, communiqué final et rapport de l'atelier disponibles sur le site web de l'OI www.oicameroun.org et sur le site www.capacity4dev.eu

k. Leçons apprises

- Les infractions forestières, le contrôle forestier et la procédure de répression des infractions forestières ne sont pas connus du public et même des opérateurs économiques du secteur forestier ;
- Cet atelier était la première rencontre inédite entre l'administration en charge des forêts et ses opérateurs économiques qui ont saisi à l'occasion de parler franchement et sincèrement.

l. Recommandations

Les participants à l'atelier ont recommandé ce qui suit :

A l'endroit du MINFOF :

- Accélérer le processus de relecture de la loi ;
- Institutionnaliser l'Observation Indépendante au contrôle forestier et au suivi des infractions forestières au Cameroun ;
- Suggérer la levée de la disposition concernant la transaction lors de la révision de la loi
- Revoir l'utilisation des revenus de vente aux enchères pour inclure la motivation des collectivités décentralisées, les populations et les contrôleurs ;
- Promouvoir la collaboration entre la police municipale et le représentant local du MINFOF ;
- Vulgarisation des textes en vigueur ;
- Insérer le document SNCFF dans la loi ou le décret pour qu'il ait une valeur juridique ;
- S'approprier des notions de gouvernance ;
- Contrôler systématiquement les limites des titres d'exploitation avant la délivrance des certificats de matérialisation des limites ;
- Renforcer le caractère coercitif des sanctions ;
- Harmoniser les seuils de tolérance des volumes avec possibilité d'ajustement au cours de l'exercice ;
- Contrôler systématiquement les inventaires d'exploitation avant la délivrance de tout document conséquent ;
- Impliquer effectivement tous les acteurs dans le cadre de la relecture de la loi forestière ;
- Appliquer les sanctions exemplaires aux agents véreux ;
- Former les différents intervenants du secteur à la maîtrise de certains outils, notamment le SIG/GPS ;

A l'endroit des OSC

- Appuyer la vulgarisation des textes en vigueur ;
- Renforcer leurs capacités dans la maîtrise des exigences de la SNCFF et de la procédure pénale.

A l'endroit de l'OI

- Accélérer l'élaboration du manuel de procédures « guide du contrôleur forestier » ;
- Accélérer la publication du manuel de procédure pénale pour le contrôle forestier ;
- Poursuivre la formation des contrôleurs et des OSC impliquées dans la chaîne de contrôle à la maîtrise de la procédure pénale.

A l'endroit des opérateurs économiques

- rendre disponibles sur tous leurs sites d'exploitation tous les documents relatifs à l'attribution et la gestion des titres d'exploitation ;
- renforcer leurs capacités sur les techniques d'exploitation ;
- Recruter du personnel qualifié ;
- Mettre sur pieds des équipes de suivi du respect des normes d'exploitation après passage de l'exploitation.

A l'endroit de l'UE et des partenaires au développement

- Renforcer les capacités des opérateurs économiques et MINFOF sur le suivi et la mise en œuvre dans PA et des PSG ;
- Poursuivre le financement de l'Observation Indépendante au contrôle forestier ;
- Appuyer la formation des différents intervenants du secteur forestier à la maîtrise de certains outils, notamment le SIG/GPS.

2.3. COMPOSANTE VISIBILITE ET COMMUNICATION

Pendant les 06 mois que couvre le présent rapport, l'OI avait planifié de :

- Activité 3.1.1. Actualiser le dépliant d'information sur l'OI ;
- Activité 3.1.3. Organiser les comités de pilotage de l'OI ;
- Activité 3.1.4. Faciliter les réunions des comités de suivi des recommandations ;
- Activité 3.1.5. Faciliter les réunions des comités de suivi des activités de contrôle ;
- Activité 3.1.6. Mettre en place d'un site Web et mettre en ligne les rapports ;
- Activité 3.1.7. Collaborer avec les médias ;
- Activité 3.2.1. Participer aux rencontres relatives au processus APV/FLEGT au Cameroun et quand jugé nécessaire à Bruxelles, et informer en permanence les partenaires sur les progrès du processus APV ;
- Activité 3.2.2. Diffuser les progrès du processus APV/FLEGT sur le site web de l'OI et à travers la liste de diffusion de l'OI ;
- Activité 3.2.3. Faciliter le processus de relecture de la loi et sensibiliser les partenaires du MINFOF impliqués dans la chaîne de contrôle sur le processus FLEGT.
- Activité 3.2.4. Faciliter la diffusion du document de l'APV-FLEGT.
- Activité 3.2.5 Elaborer les rapports semestriels d'activités. Tous les six mois, conformément aux TDR, l'OI

*Le suivi des recommandations et des activités de contrôle se fait lors des réunions du comité de lecture.

2.3.1. Actualisation de la liste de diffusion et mise en ligne des différents rapports et produits

Il s'agit d'une activité permanente réalisée au jour le jour par le secrétariat de l'OI. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, entre autres, les rapports et produits suivants ont été postés sur le site web de l'OI www.oicameroun.org:

- le rapport technique n°4 relatant les activités du projet du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 ;
- le compte rendu de la 3^{ème} session du comité de pilotage ;
- les rapports des missions de contrôle n° 008, 009, 010, 011 et 012/OI-AGRECO-CEW ayant obtenu le quitus de publication du MINFOF, ...

ajouter stats de fréquentation (à fournir par Chrstophe)

2.3.2. Organisation des réunions du Comité de pilotage

a. Modalité de mise en œuvre

Les travaux de la 4^{ème} session du Comité de Pilotage du Projet Observateur au Contrôle Forestier et au Suivi des Infractions Forestières au Cameroun se sont tenus le 11 Janvier 2012, à l'Hôtel Djeuga Palace, à Yaoundé, sous la présidence effective de son nouveau Président, Monsieur Bruno MFOU'OU MFOU'OU, nouveau Directeur des Forêts au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), assisté de Monsieur ABICHO MOHAMET,

Représentant du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Vice Président du Comité de Pilotage et de Monsieur Jean-Claude GWED-BI-MINYEM, Coordonnateur National de Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (CAON-FED). Madame le Dr. Marie Marguerite MBOLO ABADA, Chef de Mission du Projet Observateur au Contrôle Forestier et au Suivi des Infractions Forestières au Cameroun, rapportait les questions inscrites à l'ordre du jour.

Les travaux ont porté sur la vérification du quorum de présence, le mot de bienvenue du Président du Comité de Pilotage, l'adoption du projet d'ordre du jour, la lecture et l'approbation du compte-rendu de la 3^{ème} session du Comité de Pilotage et le suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations de ce Comité de Pilotage, la présentation et l'examen du rapport semestriel juillet-décembre 2011, la présentation et l'approbation du Plan de Travail Annuel (PTA) 2012 et du chronogramme des activités de la période allant de Janvier à Juin 2012, la présentation de la synthèse des résolutions et des recommandations de cette 4^{ème} session du Comité de Pilotage.

b. Résolutions

Le Comité de Pilotage a pris trois résolutions :

1. L'adoption et la validation du compte-rendu de la 3^{ème} session du Comité de Pilotage, en tenant compte des corrections apportées par les membres du Comité de Pilotage ;
2. L'adoption et la validation du rapport semestriel juillet-décembre 2011, en tenant compte des corrections faites par les membres du Comité de Pilotage ;
3. L'adoption et l'approbation du Plan de Travail Annuel (PTA) de l'année 2012 et du chronogramme des activités pour la période janvier-juin 2012.

c. Recommandations

Le Comité a adopté six (06) recommandations :

- ✓ **Recommandation 1** : poursuivre la réflexion sur le problème de la représentation et de la participation ou non des représentants de la profession forestière au Comité de Lecture des rapports de mission de contrôle de l'Observateur Indépendant ;
- ✓ **Recommandation 2** : dans la recommandation 3 du compte-rendu de la 3^{ème} session du Comité de Pilotage, parler plutôt de l'analyse des résultats du Projet OI en lieu et place de l'analyse des impacts du projet ;
- ✓ **Recommandation 3** : à la 5^{ème} session du Comité de Pilotage, l'OI doit présenter une analyse qualitative des tendances des infractions forestières constatées depuis sa prise de fonction, le 27 janvier 2010 en vue d'apprécier la baisse ou la hausse des infractions forestières en prenant comme situation de référence les résultats de la mission d'observation REM ;
- ✓ **Recommandation 4** : la BNC et l'OI doivent régulièrement soumettre, à temps, une demande formelle des documents nécessaires à la réalisation des missions de contrôle au Directeur des Forêts et au Directeur de la Transformation avant chaque départ en mission ;
- ✓ **Recommandation 5** : le MINFOF, maître d'œuvre du Projet OI, doit faire tenir, de manière officielle, à chaque Ministre représenté au sein du Comité de Pilotage, une copie du Sommier des Infractions Forestières au Cameroun dès qu'il sera publié ;
- ✓ **Recommandation 6** : le MINEPAT, maître d'ouvrage du Projet OI, doit faire tenir, de manière officielle, à chaque Ministre représenté au Comité de Pilotage, une synthèse du rapport des activités du Projet Observateur Indépendant.

2.3.3. Collaboration avec les médias ;

a. Objectifs

L'objectif global du partenariat entre l'OI-AGRECO-CEW et Radio-Environnement de l'UICN est de contribuer à la large diffusion et à la capitalisation des informations liées aux activités de l'OI à travers radio environnement et le réseau national des radios communautaires (ReRaC).

Plus spécifiquement il s'agit de :

- créer une plate forme d'information, de communication et d'échanges pour la diffusion et le partage d'informations entre l'OI, l'opinion publique nationale et les autres acteurs intervenants dans le processus FLEGT au Cameroun (administrations, secteur privé et société civile...);
- accompagner/appuyer la communication autour des activités de l'OI et contribuer à la capitalisation de ses actions sur le terrain.

b. Modalité de mise en œuvre

Le 16 mai 2012, l'OI a signé une convention de collaboration avec Radio-Environnement de l'UICN couvrant la période de mai – décembre 2012. Pendant la durée de cette période,

l'OI s'engage à :

1. travailler en étroite collaboration avec Radio Environnement pour la mise à disposition des informations techniques liées aux activités de l'OI ;
2. mettre à la disposition de la Radio Environnement des compétences (environ 4 H/jr par mois) et des ressources efficaces pour valider les messages à diffuser;

et

Radio-Environnement s'engage à :

1. mettre à la disposition de l'OI un journaliste/animateur pour le suivi des activités de l'OI ;
2. produire une émission radiophonique bi-trimestrielle de 02 heures diffusée sur Radio Environnement et sur 4 stations du RERAC situées en zone forestière avec une rediffusion le 3^{ème} mois (CD et Rapports) ;
3. organiser une émission débats multi acteurs structurant (CD et compte rendu) ;
4. faciliter la couverture médiatique des activités de l'OI dans la ville de Yaoundé et autres localités : contacter les différents médias et collecter les différents éléments produits pour la couverture médiatique de l'activité (CD audio et vidéo, coupures de presse, ...).
5. produire un rapport général des activités à la fin de la convention. Toutefois, un rapport à mi-parcours sera produit à la fin du mois de septembre 2012.

La mise en œuvre de cette convention a déjà commencé avec la facilitation de la couverture médiatique de l'atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques du secteur forestier aux infractions forestières récurrentes au Cameroun.

c. Résultats

- Des interviews radio-diffusés et/ou télévisés à la CRTV, Vision 4, Satellite FM, Radio Environnement, Radio Campus, Canal2.

d. Indicateurs

1 intervention télévisée diffusée dans 3 chaînes de télévision – 3 articles dans la presse écrite publique – 2 interventions radio-diffusées à travers au moins 4 radios.

2.3.4. Participation aux rencontres relatives au processus APV/FLEGT et Informer en permanence les partenaires sur les progrès du processus APV

- 18 janvier 2012 : Représentation de la Banque Mondiale à Yaoundé sur l'évolution de la gestion des terres au Cameroun ;

- 30-31 janvier 2012 : Atelier technique sur les synergies entre les APV-FLEGT et les approches anti-corrupcions, organisé par la GIZ à Bonn en Allemagne ;
- 18 avril 2012 : Transaction au MINFOF, pour les sociétés SFS, ESSAMESSO et Fils, CAFOREX et FAGOGESCAM ;
- 19-20 avril 2012 : Atelier CED/FODER de restitution des résultats des projets d'appui à l'observation externe des forêts au Cameroun, à l'Hôtel Mansel, à Yaoundé ;
- 23 avril 2012 : Réunion sur l'efficacité du contrôle forestier dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT organisée par le FODER et l'Université de Wolverhampton à l'Hôtel Mansel à Yaoundé ;
- 25-27 avril 2012 : 7^{ème} réunion annuelle de coordination FLEGT au Centre Borschette, Bruxelles – Belgique ; communication sur la contribution de l'OI à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun ;
- 09 mai 2012 : Atelier de lancement de la préparation du 11^{ème} FED à l'Hôtel Hilton à Yaoundé
- 28 mai 2012 : Atelier sur le code de conduite pour le pilotage et la gestion des projets et programmes FED au Cameroun, organisée par la CAON-FED et la DUE ;
- 30 mai 2012 : Séance de travail dans les Services du Premier Ministre pour présenter et défendre le projet d'arrêté fixant les modalités d'attribution, de gestion et de suivi des autorisations de coupe de récupération et d'enlèvement des bois au Cameroun ;
- 05 juin 2012 : Réunion d'échanges et de coordination des projets FLEGT financés par l'UE au Cameroun ; communication sur l'état d'avancement du projet OI.

2.3.5. Diffusion des progrès du processus APV/FLEGT sur le site web de l'OI et à travers la liste de diffusion de l'OI

Il s'agit d'une activité permanente réalisée au jour le jour par le secrétariat de l'OI. Les documents et informations diffusés peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site de l'OI www.oicameroun.org. Tout particulièrement, les textes de promulgation et de ratification de l'APV-FLEGT par le Président de la République ont été postés sur le site web de l'OI Cameroun.

2.4. IMPACT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AGRECO-CEW SUR LE CONTROLE FORESTIER

La quatrième session du comité de pilotage tenue le 11 janvier 2012 à l'Hôtel Djeuga Palace à Yaoundé avait recommandé ce qui suit : « à la 5^{ème} session du Comité de Pilotage, l'OI doit présenter une analyse qualitative des tendances des infractions forestières constatées depuis sa prise de fonction, le 27 janvier 2010 en vue d'apprécier la baisse ou la hausse des infractions forestières en prenant comme situation de référence les résultats de la mission d'observation REM ».

Les lignes qui suivent présentent, de manière globale, l'impact de la mission de l'OI-AGRECO-CEW dans l'amélioration du contrôle forestier, la gestion et la gouvernance forestières en s'appuyant sur les résultats de cette analyse qui prend comme situation de départ la mission d'observation indépendante conduite par Global Witness de 2000 à 2005.

2.4.1. Objectifs

L'objectif visé par cette analyse est de voir les tendances des différents types d'infractions forestières de 2000 à 2011 et dégager les conclusions qui s'imposent.

2.4.2. Méthodologie

Afin de faire une analyse comparative de la récurrence des infractions constatées par Global Witness (2000-2005), REM (2005-2009) et AGRECO-CEW (2010-2011), la méthodologie suivante a été adoptée :

- analyse des 123 rapports de Global Witness (118 rapports de mission et 5 rapports d'activités), des 91 rapports de REM, des 26 rapports de d'AGRECO-CEW et du sommaire des infractions forestières et fauniques au Cameroun édition du 31 janvier 2012 ;
- dénombrement des types d'infractions relevées dans chaque rapport et dans le sommaire (2010 -2011) ;
- regroupement des données en types d'infractions réprimées par la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et selon la typologie adoptée par Global Witness et REM pour un effet comparatif ;
- analyse de la fréquence d'apparition (en termes de pourcentage) de chaque groupe d'infractions constatées pendant les 3 (trois) périodes d'intervention.

Pour les autres aspects, les conséquences des activités et des recommandations de l'OI-AGRECO-CEW ont été analysés sur la base des résultats obtenus, des résolutions et des décisions prises par le MINFOF et ses partenaires.

2.4.3. Résultats et discussions

La mission de la phase actuelle de l'OI a eu comme impact :

1. la réduction des infractions forestières ;
2. l'identification des infractions récurrentes persistant pendant les 3 missions d'OI ;
3. l'amélioration de la qualité du contrôle dans son ensemble ;
4. l'amélioration de la collaboration et des synergies entre les différents services du Ministère en charge des forêts ;
5. le financement des activités de contrôle (BNC et BRC) par le Fonds Forestier pour l'exercice 2011, suite à l'organisation de 3 ateliers de planification budgétisée des missions de contrôle sur l'ensemble du territoire ;
6. la répression effective des infractions suivie du paiement des amendes et transactions par les contrevenants suite à la publication du sommaire des infractions forestières et fauniques et le conditionnement du retrait des documents sécurisés au règlement du contentieux par chaque contrevenant. Au 30 juin 2012, plus de 230 000 000 (deux cents trente millions) de FCFA ont déjà été payés au Trésor public par les auteurs des infractions forestières. Les chiffres de 2010 et 2011 sont indisponibles ;

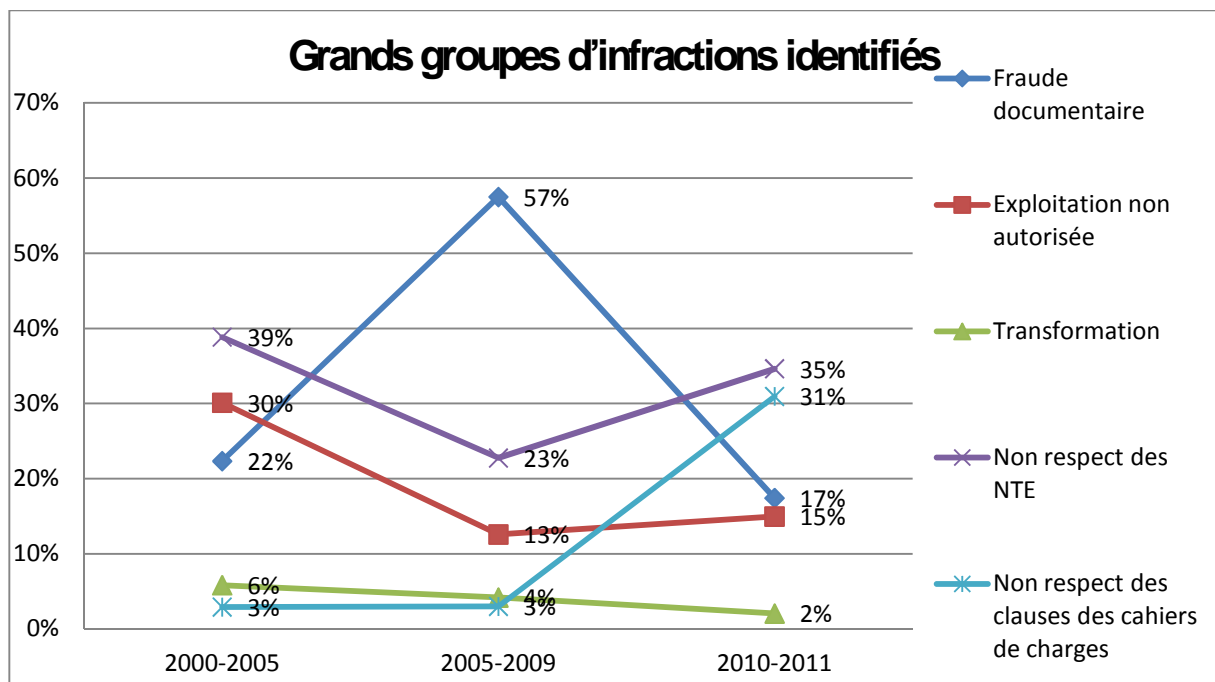
7. l'assainissement de la gestion des petits titres à travers une réglementation adaptée offrant les conditions d'un meilleur contrôle et suivi ;
8. l'amélioration des connaissances du public et surtout des opérateurs économiques sur le contrôle forestier, les infractions forestières et leur mode légal de répression suite à la publication des rapports de missions et autres documents sur le site www.oicameroun.org et aux différentes communications délivrées lors des foras nationaux et internationaux ;
9. l'amélioration des connaissances des autres administrations sur la problématique de la gouvernance forestière à travers l'organisation des réunions du comité du pilotage, la formation, la sensibilisation et l'information des membres de ce comité au processus APV-FLEGT.

2.4.3.1. Réduction de certaines infractions forestières

a. Principaux types d'infractions forestières

5 (cinq) grands groupes d'infractions forestières ont été identifiés (figure 1) :

- la fraude documentaire ;
- l'exploitation non autorisée ;
- les infractions liées à la transformation ;
- le non respect des Normes Techniques d'Exploitation (NTE) ;
- le non respect des clauses des cahiers de charges.

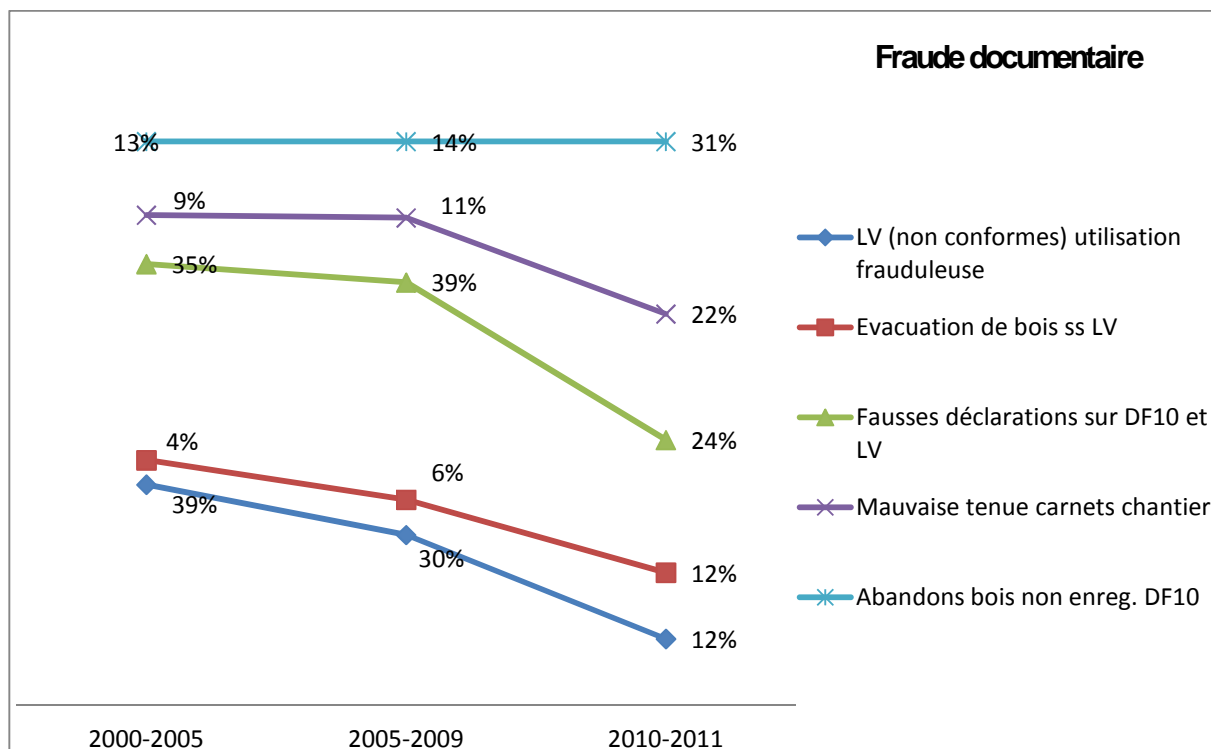


Cette figure1 montre les infractions forestières dont la fréquence a été réduite sont : la fraude documentaire, les infractions liées à la transformation et l'exploitation non autorisée.

La tendance générale de l'évolution des cinq grands groupes d'infractions forestières rencontrées dans le secteur forestier montre une fréquence relativement élevée de la fraude documentaire entre 2005-2009. Cette augmentation traduirait clairement la difficulté rencontrée par la 2^{ème} phase que s'observent : l'exploitation non autorisée, les infractions liées à la transformation, le non respect des NTE et le non respect des clauses des cahiers de charge. Cette mission s'est donc beaucoup focalisée sur le contrôle documentaire.

b. Fraude documentaire

La fraude documentaire a été considérablement réduite : de 2000-2005, la fraude documentaire représentait 22% des infractions constatées par la mission conduite par Global Witness, en 2005-2009, elle représentait 57% des infractions forestières constatées par la mission de REM et 2010-2011 (pour des raisons évoquées ci-dessus), mais en 2010-2011 elle ne représente plus que 17% des infractions observées (fig.1).



La fraude documentaire regroupe (fig.2) :

- l'utilisation frauduleuse des LV ou l'utilisation des LV non conformes qui a aussi régressé passant de 39% des cas de fraudes documentaires rencontrés entre 2000 et 2005 à 30% entre 2005 et 2009 pour ne plus représenter que 12% en 2010-2011 ;
- l'évacuation de bois sans LV qui a régulièrement augmenté passant de 4%, à 6% puis à 12% respectivement ;
- les fausses déclarations sur DF10 et LV qui sont restées pratiquement constantes entre 2000 et 2009 (35% et 39% respectivement) pour tomber à 24% en 2010-2011 ;
- la mauvaise tenue des carnets de chantier a aussi connu une hausse progressive : 9%, 11% et 22% respectivement ;
- les abandons de bois non enregistrés sur DF10 sont restés plus ou moins constants entre 2000 et 2009 (13% et 14% respectivement) puis sont passés à 31% entre 2010-2011. Ces chiffres confirment l'analyse des données du sommaire du 30 juin 2011 présentés dans le rapport technique n 4. : malgré les améliorations obtenues, le contrôle forestier reste encore focalisé sur les techniques d'exploitation.

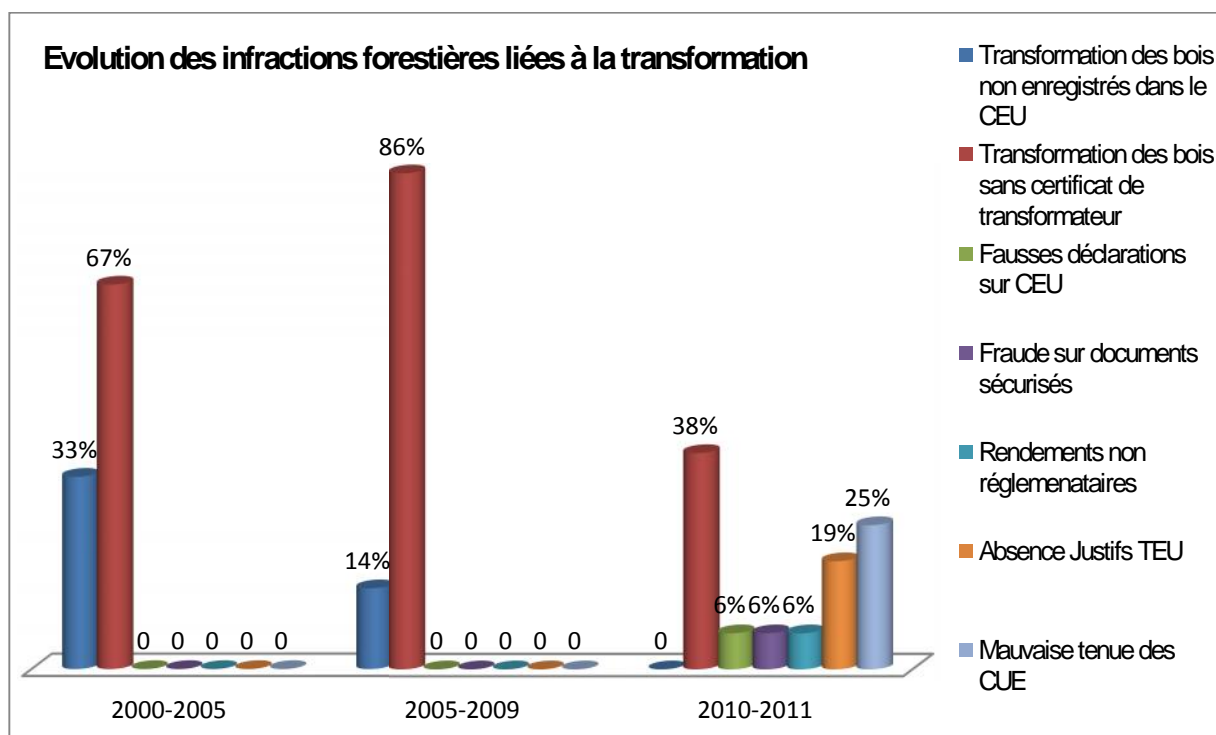
Cet impact est obtenu suite :

- aux recommandations de l'OI-AGRECO-CEW d'arrêter d'utiliser les documents sécurisés des exercices antérieurs pendant l'exercice en cours et de produire lesdits documents conformément à la réglementation en vigueur i.e chaque année, en les rendant disponibles pour les opérateurs économiques dès le 1^{er} janvier du nouvel exercice et de conditionner le retrait des documents du nouvel exercice au dépôt de ceux de l'exercice précédent dans les services du MINFOF d'où ils ont été retirés ;
- au contrôle systématique des documents sécurisés mis à la disposition de l'opérateur économique lors des missions conjointes OI-BNC (cf. fig.2 : augmentation de la fréquence des bois abandonnés non enregistrés sur DF10 et de la mauvaise tenue des documents sécurisés) ;

- à la décision prise par la Ministre des Forêts et de la Faune, après la publication du sommaire des infractions forestières et fauniques le 30 janvier 2012, conditionnant désormais la délivrance des documents sécurisés au règlement du contentieux en cours par le contrevenant.

c. Au niveau de la transformation

Les infractions observées au niveau de la transformation ont progressivement régressé depuis 2000 : de 6% des cas d'infractions observés en 2000-2005, elles sont passées à 4% en 2005-2009 pour ne plus représenter que 2% des cas observés en 2010-2011 (fig.1). La faible récurrence de ce groupe d'infractions pour les 3 missions traduit la légèreté avec laquelle le contrôle est fait dans les UT. En effet, les missions de contrôle passent relativement peu de temps dans ces structures.



Les infractions relatives à la transformation comprennent :

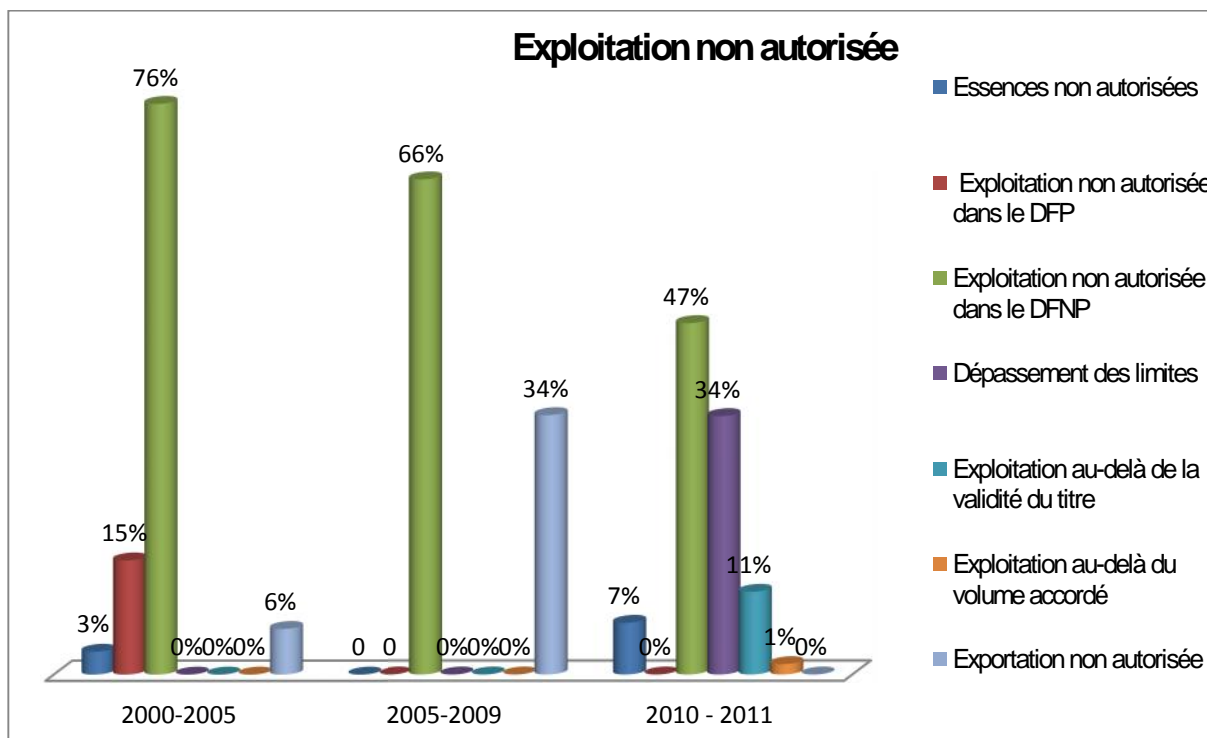
- la transformation des bois non enregistrés dans le CEU : cette infraction est en nette régression depuis 2000 : de 33% des cas d'infractions liées à la transformation en 2000-2005, elle est passée à 14% en 2005-2009 et n'a pas été identifiée entre 2010-2011 ;
- la transformation des bois sans certificat de transformateur : au début de la mission d'OI en 2000-2005, cette infraction représentait 67% des cas d'infractions rencontrées au niveau de la transformation ; en 2005-2009, elle est devenue plus récurrente avec une fréquence de 86% ; depuis 2010, elle a régressé pour ne plus représenter que 38% des cas d'infractions observés au niveau de la transformation ;
- les fausses déclarations sur CEU, la fraude sur documents sécurisés, les rendements non réglementaires, l'absence des justificatifs du paiement de la TEU et la mauvaise tenue des CUE qui sont identifiées dès 2010.

Ces chiffres montrent que l'assistance technique d'AGRECO-CEW a contribué significativement à l'amélioration des techniques de contrôle en termes d'élargissement et de diversification des champs de contrôle. Le contrôleur forestier commence à prendre en compte, lors de sa mission, tous les aspects définis dans la SNCFF. Pour preuve, de 2000 à 2009, les infractions liées à la transformation étaient focalisées sur deux aspects : la transformation des bois non enregistrés dans le CEU et la transformation de bois sans certificat de transformateur. Depuis 2010, 5 autres aspects ont été contrôlés lors des missions de terrain (fig.4).

Cet impact est obtenu grâce à la formation du personnel affecté au contrôle forestier aux techniques de contrôle.

d. Exploitation non autorisée

La récurrence de cette infraction a considérablement diminué depuis 2000. En effet, entre 2000-2009, l'exploitation non autorisée représentait 30% des cas d'infractions observées. Cette fréquence est passée à 13% entre 2005-2009 puis à 15% et 2010-2011 (fig.1).



De même, on note une nette régression des infractions qui constituent l'exploitation non autorisée et qui sont (fig.3) :

- l'exploitation des essences non autorisées qui représente 3% des cas d'exploitation non autorisée observés en 2000-2005 ; elle n'est pas repérée en 2005-2009 et réapparaît en 2010-2011 dans 7% des cas ;
- l'exploitation non autorisée dans le DFP n'a été observée que par la première mission d'Observateur indépendant conduite par Global Witness ; elle représentait alors 15% des cas observés ;
- l'exploitation non autorisée dans le DFNP ou domaine national est la plus récurrente depuis 2000. On constate toutefois qu'elle a régressé : elle représentait 76% des cas d'exploitation non autorisée en 2000-2005 ; 66% en 2005-2009, en 2010-2011, elle ne représente plus que 47% des cas observés ;
- Le dépassement des limites est signalé en 2010-2011 où il représente 34% des cas d'exploitation non autorisée observés ;
- L'exploitation au-delà de la validité du titre est aussi signalée en 2010-2011 dans 11% des cas observés ;
- L'exploitation au-delà du volume accordé représente 1% des cas observés 2010-2011 ; elle a surtout été identifiée au niveau des forêts communautaires ;
- L'exportation non autorisée qui a été identifiée en 2000-2005 dans 6% des cas, a fait l'objet de 34% des cas observés en 2005-2009 ; elle n'a pas été identifiée en 2010-2011.

La réduction de l'exploitation non autorisée et dans une certaine mesure celle des infractions liées à la transformation est une conséquence de la présence effective et régulière des contrôleurs forestiers sur le terrain depuis 2010. A titre d'exemple :

- en 2011, la BNC a réalisé 100% des 4 campagnes de missions programmées avec 4 équipes de contrôleurs pour chaque campagne, plusieurs missions inopinées (dont 9 avec l'OI) et 4 opérations coup de poing (cf. rapport technique n°4) ;
- du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, elle a déjà réalisée une mission d'évaluation des AEB/ARB, 2 campagnes de missions programmées et plusieurs missions inopinées, dont 05 avec l'OI ;
- à cela, il faut ajouter les missions réalisées par les Brigades Régionales et les Délégations départementales dans le cadre de leurs obligations.

2.4.3.2. Infractions persistantes pendant les 3 phases de l'OI

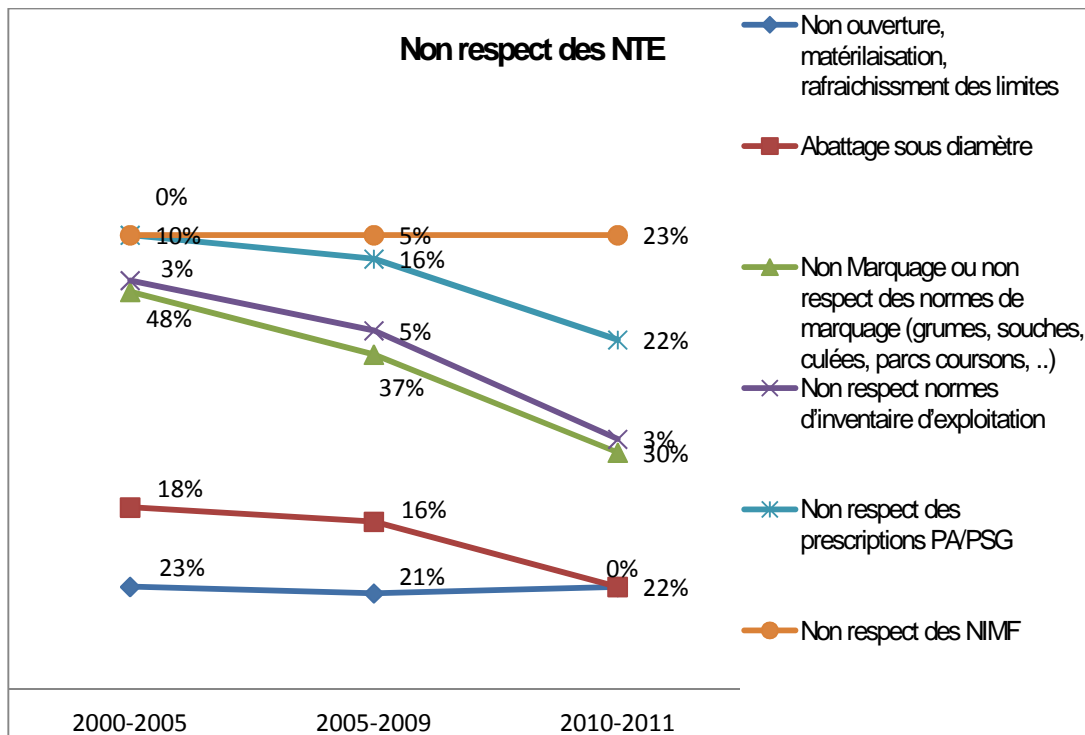
La figure 1 montre que de 2000 à 2011, le non respect des NTE et celui des clauses des cahiers de charges sont restées les infractions les plus récurrentes qui touchent le cœur même de la gestion forestière durable.

- Non respect des NTE

Cette infraction représentait 39% des cas d'infractions observés par la première mission d'OI de 2000-2005. Sa fréquence est passée à 23% en 2005-2009 pour remonter à 39% en 2010-2011 (fig.1). Pour les 3 missions, elle reste la plus fréquente corroborant l'analyse faite par l'OI-AGRECO-CEW et qui montrait qu'elle était l'infraction la plus récurrente dans le secteur forestier (cf. rapport atelier de sensibilisation des opérateurs du secteur forestier, du 07 juin 2012, Hôtel Djeuga Palace). La baisse de cette infraction pendant la 2^{ème} phase de l'OI s'expliquerait par l'insuffisance des contrôles de terrain à cette époque comme stipulé plus haut.

Le non respect des NTE regroupe (fig.4) :

- la non ouverture, matérialisation et/ou rafraîchissement des limites qui est restée constante pendant les 3 missions (23, 21 et 22% respectivement) ;
- l'abattage sous diamètre qui a régressé passant de 18% des cas d'infractions de 2000 à 2009 à pratiquement nul en 2011 ;
- le non marquage ou non respect des normes de marquage (grumes, souches, culées, parcs coursons, ..) qui diminuent aussi progressivement passant de 48%, 37% et 30% ;
- le non respect normes d'inventaire d'exploitation qui est resté pratiquement constant ;
- le non respect des prescriptions des PA/PSG qui est en nette progression passant de 10%, 16% et 22% ; ces chiffres viennent renforcer les observations de l'OI-AGRECO-CEW qui a toujours déploré le fait que les PA/PSG n'étaient que des documents permettant d'obtenir la convention (définitive ou d'exploitation) et les permis annuels d'opération ou bien les certificats d'assiette d'exploitation dans le cadre de la foresterie communautaire ;
- le non respect des NIMF est passé de 0% des cas de non respect des NTE en 2000-2005 à 5% en 2005-2009 pour atteindre 23% en 2010-2011. Cette progression serait du au fait que les 2 premières missions d'OI n'y accordait peut-être pas assez d'importance.



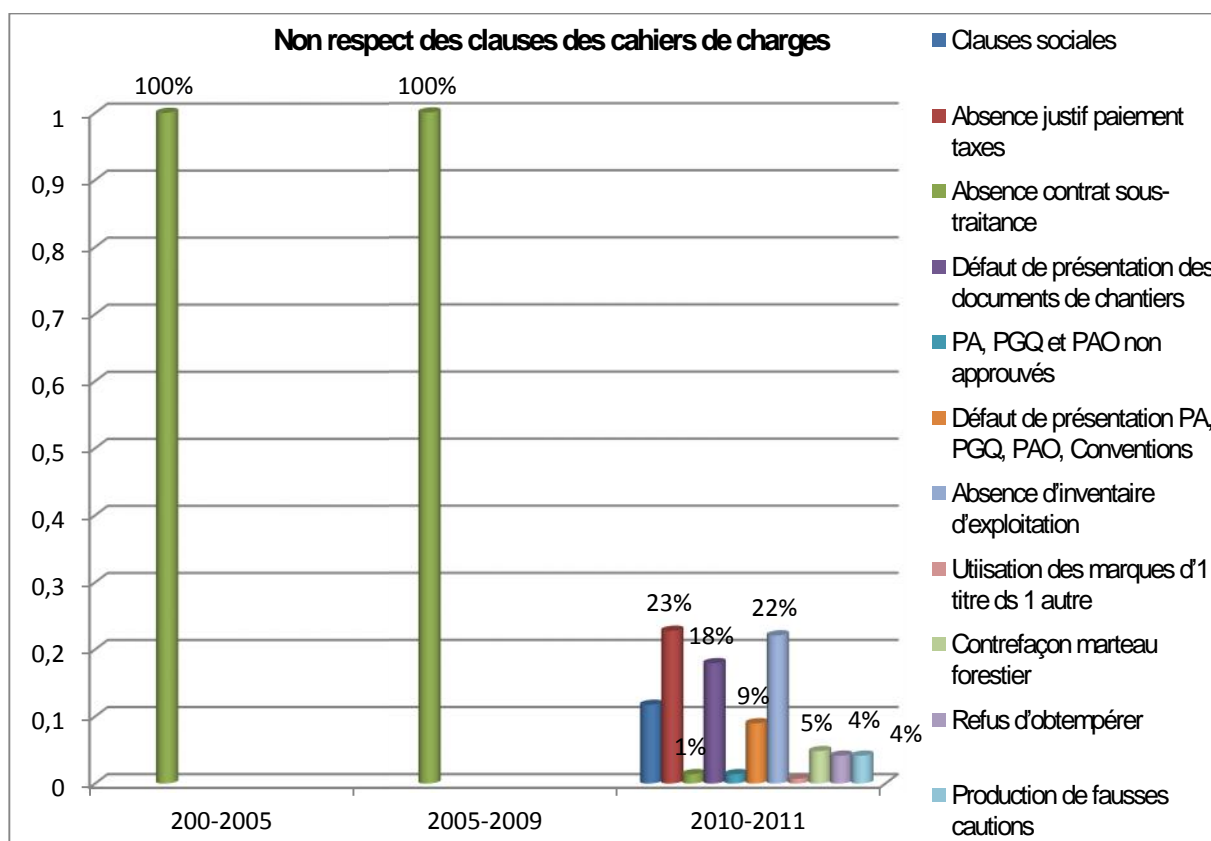
- Non respect des clauses des cahiers des charges

Pendant les deux premières phases de l'OI, cette infraction ne représentait que 4% en moyenne des infractions récurrentes. Pendant la phase actuelle, elle est la deuxième infraction la plus fréquemment (31% juste après le non respect des NTE) observée sur le terrain (fig.1).

Cette infraction regroupe (fig.5) :

- l'absence de contrat sous-traitance qui était le seul cas de non respect des clauses des cahiers de charges observés entre 2000-2009 et qui ne représente plus que 1% des cas de non respects des clauses des cahiers de charges observés en 2010-2011 ;
- l'absence de justificatifs du paiement des taxes (21%) ;
- le défaut de présentation des documents de chantiers (18%) ;
- les PA, PGQ et PAO non approuvés ;
- le défaut de présentation PA, PGQ, PAO, Conventions (9%) ;
- l'absence d'inventaire d'exploitation (22%) ;
- l'utilisation des marques d'1 (un) titre dans 1 (un) autre (1%) ;
- la contrefaçon du marteau forestier (5%) ;
- le refus d'obtempérer (4%) ;
- la production de fausses cautions lors de la soumission des offres pour attribution (4%).

Il est à noter que les 9 (neuf) autres types d'infractions sont identifiés lors de la phase actuelle de l'OI, autre preuve de l'amélioration du contrôle forestier dans l'élargissement et la diversification des champs de l'investigation.



- Causes probables de la persistance du non respect des NTE et des Clauses des Cahiers de Charges

La récurrence de ces deux grands groupes d'infractions a pour causes :

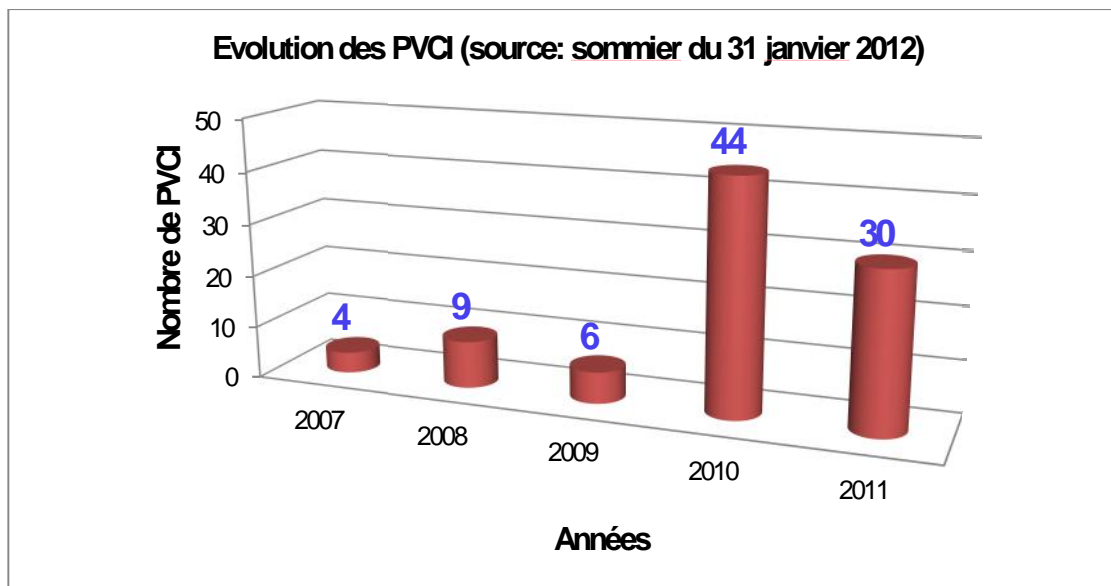
- Le fait que le contrôle de certaines dispositions légales liées à ce type d'infractions ne relève pas seulement de l'administration en charge des forêts, tant et si bien que le contrôleur forestier ne se sent pas directement concerné par le non respect de telles dispositions. A titre d'exemple, le contrôle de certaines NIMF (impact des opérations forestières sur l'environnement) ne relève pas seulement de la responsabilité de l'administration en charge des forêts ; il relève aussi de la responsabilité de l'administration en charge de l'environnement qui délivre le certificat de conformité environnementale et doit suivre la mise en œuvre du plan de gestion environnemental. De même, le contrôle du non respect de certaines clauses des cahiers de charges tels que la construction des routes, des ponts, des écoles, ..., ravitaillement des centres de santé en médicaments, relèvent de la responsabilité des administrations compétentes (MINATD, MINTP, MINSANTE, ...) ;
- L'incompétence ou le manque de formation du personnel recruté par les opérateurs économiques.

2.4.3.3. Amélioration de la qualité du contrôle

L'impact de la mission de l'OI-AGRECO-CEW sur l'amélioration de la qualité du contrôle forestier se traduit par :

- la présence effective et régulière des contrôleurs sur le terrain, conséquence de la disponibilité permanente des moyens logistiques et financiers suite au plaidoyer que mène AGRECO-CEW depuis le début de sa mission en janvier 2010 ;
- le professionnalisme de plus en plus affiché par les contrôleurs de la BNC : élargissement et diversification des champs d'investigation et par conséquent du type d'infractions constatées ;
- l'utilisation d'outils (appareils photos, GPS, Cyber Tracker) et méthodologie adaptés répondant de plus en plus aux exigences de la SNCF ;

- l'augmentation du nombre de PVCI (fig.6) et même de leur qualité ainsi que la diligence dans la clôture des PVCI;
- l'amélioration de la qualité des rapports de mission de contrôle ;
- la publication régulière du sommier des infractions forestières et fauniques : du 1^{er} janvier au 09 juillet 2012, 3 éditions du sommier sont déjà publiées (30 janvier, 31 mai et 09 juillet 2012) et l'on rencontre déjà dans l'édition du 31 mai 2012, les PVCI clôturés au mois de mars 2012 ;



2.4.3.4. Amélioration de la collaboration et des synergies entre les différents services du Ministère en charge des forêts

On note une nette amélioration de la collaboration entre :

- la BNC, la CJ, la DF et la DPT : les documents sécurisés ne sont délivrés qu'aux contrevenants ayant soldé le contentieux du sommier ;
- la BNC et la CJ : les notifications aux opérateurs se font désormais par un huissier de justice commis par le MINFOF ; au 02 juillet 2012, 46 notifications avaient déjà été faites par cette voie (cf. L01/02/07/12/ARN du 02 juillet 2012 adressée à Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune par Maître Alain Claude Ressouck , Huissier de Justice) ;
- la BNC, la DF et la DPT : mise à la disposition de la BNC, de certains documents de gestion des titres d'exploitation (Séries de LVet DF10, PAO, ...) ;
- la BNC et les Services déconcentrés : accompagnement systématique des missions de la BNC par les services déconcentrés lors des missions de terrain et diminution des chevauchements BNC-BRC sur les mêmes titres ; cet impact est une conséquence des 3 ateliers organisés par l'OI depuis 2010, sur la planification des missions de contrôle sur l'ensemble du territoire.

2.4.3.5. Contribution à l'assainissement du secteur des « petits titres » d'exploitation forestière

La contribution de l'Assistant Technique AGRECO-CEW au processus d'assainissement du secteur des « petits titres » en cours s'est fait à travers :

- la réalisation, en 2010, d'une mission thématique sur les « petits titres », entendus AEB et ARB, mission couvrant l'étendue du secteur forestier camerounais et qui a été sanctionnées par 4 rapports de mission disponibles sur le site web de l'OI www.oicameroun.org

- la réalisation en 2010, d'une étude ayant réalisés la cartographie des « petits titres » grâce à la mobilisation d'une expertise court terme (rapport disponible sur le site web de l'OI www.oicameroun.org) ;
- l'Organisation en 2012, d'un atelier et table ronde sur l'élaboration d'une cadre réglementaire fixant les modalités d'attribution et de gestion des « petits titres » au Cameroun ;
- la réalisation en 2012, d'une mission d'évaluation de l'état des lieux des AE/ARB attribués en 2011.

Toutes ces activités ont eu pour impacts :

- l'annulation de toutes les ARB encore au 31 décembre 2011 ; aucune ARB active au 30 juin 2012 ;
- la préparation du projet d'arrêté ministériel fixant les modalités d'attribution, de gestion et de suivi des autorisations de coupe de récupération et d'enlèvement de bois au Cameroun, projet ayant déjà fait l'objet d'un examen par les services du Premier Ministre et en cours de finalisation ;
- la suspension, par le Ministre des Forêts et de la Faune, de l'attribution des ARB jusqu'à la publication du cadre réglementaire fixant leurs modalités d'attribution, de gestion et de suivi.

2.4.3.6. Leçons apprises

Le contrôle forestier commence à sortir des anciennes approches de travail (contrôle des NTE) pour s'arrimer de plus en plus aux exigences des grilles de légalités de l'APV-FLEGT. La présente analyse permet à l'OI de mieux orienter ses programmes et stratégies de renforcement de capacités pour l'amélioration du contrôle forestier.

2.4.3.7. Conclusion et recommandations

Depuis 2010, le contrôle forestier a élargi et diversifié ses champs d'investigation aussi bien sur le terrain que sur la revue documentaire. L'OI recommande l'exploitation des présents résultats par tous les acteurs de la chaîne de contrôle, particulièrement, l'administration en charge des forêts, les opérateurs économiques et les OSC du secteur.

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES JUILLET – DECEMBRE 2012

Activités	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Résultat 1. Les pratiques forestières illégales et infractions forestières sont documentées et analysées en vue de permettre au MINFOF une meilleure mise en application de la loi forestière et d'améliorer la gouvernance						
Activité 1.2. Tenir des réunions de planification et d'analyse conjointes des missions de terrain avec la BNC	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 1.3. Réaliser des missions conjointes avec la BNC et/ou les BRC	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 1.4. Elaborer des rapports de missions	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 1.5. Analyser les rapports de mission de la BNC	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 1.5. Appuyer l'organisation des comités de lecture et y présenter les rapports des missions	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Résultat 2.1. Les procédures détaillées de contrôle sont documentées et un renforcement de capacité technique est apporté pour une meilleure planification des opérations de contrôle						
Activité 2.1.A.1. Atelier de validation du "guide pratique du contrôleur forestier".					XXXXX	
Activité 2.1.A.2. Former les agents de la BNC à l'utilisation du document des procédures de contrôle et au rapportage	XXXX					
Activités	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Activité 2.1.B.3. Conduire un plaidoyer pour une meilleure planification des missions de contrôles de la BNC	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Résultat 2.2. Les agents du MINFOF affectés aux opérations de contrôle sont effectivement formés aux techniques de contrôle, leur équipement est amélioré et les rapports de leurs activités sont satisfaisants;						
Activité 2.2.B.2. Former les agents du MINFOF affectés au contrôle forestier à l'utilisation des équipements						XXXXXX
contentieux est apportées par des rappels réguliers aux autorités du MINFOF ainsi que des orientations en vue d'une application efficiente du régime répressif forestier						
Activité 2.3.2. Former des agents du MINFOF affectés au contrôle forestier OPJ à compétences spéciales sur l'élaboration des PV et le nouveau code de procédure pénale				XXXX		
Activité 2.3.3. Faciliter les rencontres OI-BNC-Cellule Juridique	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 2.3.4. Suivre l'utilisation des fiches de suivi du contentieux	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activités	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Résultat 2.4. Au moins 10 organisations de la société civile ont reçu des formations à l'approche d'observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance						
Activité 2.4.3. Former les organisations de la société civile choisies à l'approche d'OI		XXXX	XXXX			
Activité 2.4.4. Réaliser des missions de terrain avec les OSC formés	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 2.4.5. Faciliter la signature des MoU entre le MINFOF et les OSC	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Résultat 3. Un système d'information opérationnel; un esprit de corps renforcé au sein de l'administration forestière en charge des contrôles; des partenaires extérieurs informés de la mise en œuvre de l'APV						
Activité 3.1.1. Actualiser le dépliant de l'OI					XXXXXX	
Activité 3.1.1.3. Organiser les comités de pilotage de l'OI	XXXX					XXXX
Activité 3.1.4. Faciliter les comités de suivi des recommandations	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 3.1.5. Faciliter les comités de suivi des activités de contrôle	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 3.1.6. Mettre en ligne les différents rapports et produits de l'OI	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 3.1.7. Collaborer avec les médias Observateur indépendant	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 3.2.1. Participer aux rencontres relatifs au processus APV/FLEGT et Informer en permanence les partenaires sur les progrès du processus APV	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Activité 3.2.2. Diffuser les progrès du processus APV/FLEGT sur le site						

3. SUIVI DES INDICATEURS

3.1. RESULTATS ATTENDUS – RESULTATS OBTENUS – INDICATEURS – IMPACTS

Composante Observation indépendante

Résultats attendus	Résultats obtenus et Indicateurs	Impacts
Résultat 1.1. Les pratiques forestières illégales et infractions forestières sont documentées et analysées en vue de permettre au MINFOF une meilleure mise en application de la loi forestière et d'améliorer la gouvernance dans le secteur forestier	<ul style="list-style-type: none"> • 40 rapports de mission soumis au comité de lecture dont 26 validés et disponibles sur www.oicameroun.org et • 9 rapports de mission en cours d'élaboration • 1 rapport sur l'analyse de la lettre circulaire 924/C/MINFOF/SG/DF du 23 septembre 2009 réglementant l'exploitation des AEB/ARB 	<p>2010 - 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension à titre conservatoire de l'exportation des essences bubinga et wengué ; • Demandes et/ou acquisition de Ventes de Coupes par les opérateurs nationaux réguliers dans les AEB/ARB • Annulations définitives d'une soixantaine d'AEB/ARB • Contrôle effectif sur le terrain <p>Depuis janvier 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prorogation de la suspension, à titre conservatoire, de l'exportation du wengué et du bubinga ; • Publication de 3^e édition du sommaire des infractions forestières et fauniques par le MINFOF ; • Décision du MINFOF de ne délivrer des documents sécurisés qu'aux contrevenants ayant apuré leurs différents contentieux • 230 000 000 (deux cents trente millions) FCFA résultats du paiement des amendes et autres taxes par les contrevenants après publication du sommaire des infractions forestières et fauniques • sollicitations des transactions par 16 contrevenants et paiement des sommes transigées (processus en cours) • projet d'arrêté sur la réglementation de l'attribution des AEB/ARB en cours de visa par le Premier Ministre ; • Suspension de l'attribution des ARB jusqu'à nouvel ordre • Annulation par le MINFOF des AEB/ARB localisés dans des départements qualifiés de « difficiles ou far west » par les différents rapports des missions d'OI précédentes
Résultats 1.2. & 1.3. Le taux de couverture annuel en matière de contrôle des concessions est de 60% au moins, les petits titres font l'objet d'un contrôle systématique	<ul style="list-style-type: none"> • 80% des UFA couvertes en 2010 ; 100% en 2011; • Majorité des forêts communautaires en activité couverte en 2011; • 70 % de VC couvertes en 2010 et 100% en 2011; • 100% d'AEB/ARB en 2010; 100% couverts jusqu'en septembre 2011 ; • 100% des renouvellements d'AEB/ARB exceptionnels et nouvelles attributions d'après octobre 2011 couverts entre février – mars 2012 	

Composante Renforcement des capacités

Résultats attendus	Résultats obtenus et Indicateurs	Impacts
Résultat 2.1. Les procédures détaillées de contrôle sont documentées et un renforcement de capacité technique est apporté pour une meilleure planification des opérations de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Un « guide du contrôleur forestier en cours d'élaboration » • Documents de planification des missions de contrôle au niveau national pour le second semestre 2010 et l'année 2011. • Formation à la planification budgétisée des missions de contrôle: BNC et BRC 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds et forme des rapports des missions de contrôles de la BNC et des BRC améliorés • Depuis 2011, réduction de la superposition des missions de la BNC et des BRC sur les mêmes titres • Depuis 2011, suivi des activités des BRC par les services centraux (sommier contient le contentieux des BRC) • En 2012, financement des activités de contrôles de la BNC et des BRC par le Fonds Forestier sur la base du document de planification harmonisé au niveau national
Résultat 2.2 . Les agents du MINFOF affectés aux opérations de contrôle sont effectivement formés aux techniques de contrôle, leur équipement est amélioré et les rapports de leurs activités sont satisfaisants	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de formation aux techniques de contrôle se poursuit; • Rapport de formation au code de procédures pénale faite pour la BNC, la BRC Centre, quelques cadres de la Direction des Forêts et de la Direction de la Production et de la Transformation • Equipements en cours d'amélioration: acquisition de 5 Trimble + Cyber tracker + 4 ordinateurs portables (BNC et DF), de 6 véhicules tout terrain (processus en cours), ... • Rapports de missions faits suivant le canevas adoptés en 2010; 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PVCI en nette augmentation: 4 en 2007 ; 9 en 2008 ; 6 en 2009 ; 44 en 2010 ; 30 en 2011 et 19 au 30 juin en 2012 (données du sommier) • PVCI mieux présentés dans le sommier des infractions publié au 31 janvier 2012 • Amélioration de la qualité des rapports de mission avec affichage sur carte/photos des zones contrôlées et des faits observés • Amélioration de la collaboration entre la BNC et les services déconcentrés • Amélioration des méthodes de contrôle; • Systématisation de l'organisation des activités de contrôle sur le terrain

Composante renforcement des capacités (suite et fin)

Résultats attendus	Indicateurs Résultats obtenus	Impacts
<p>Résultat 2.3. Une contribution à l'amélioration de l'application des constats de contrôle et du suivi du contentieux est apportée par des rappels réguliers aux autorités du MINFOF ainsi que des orientations en vue d'une application efficiente du régime répressif forestier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relance de la publication du sommier des infractions forestières et fauniques. Dernière édition : 31 janvier 2012 • Nouveau canevas de présentation du sommier des infractions forestières et fauniques : contentieux soldés par l'administration forestière et contentieux en justice • Fiche de suivi du contentieux en justice • Rapport analyse des activités de contrôle forestier : contrôle focalisé sur les aspects techniques de l'exploitation forestière • Rapport des rencontres OI-BNC-Cellule Juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du MINFOF de ne délivrer des documents sécurisés qu'aux contrevenants ayant apuré leurs différents contentieux • Paiement des amendes et autres taxes par les contrevenants (processus en cours) • Sollicitations des transactions par certains contrevenants et paiement des sommes transigées (processus en cours) • Prise en compte des charges sociales par le contrôle forestier • Infractions liées au titre d'exploitation • implication des procureurs dans le processus de contrôle forestier • Collaboration BNC-Cellule Juridique améliorée • Transmission formelle des notifications primitives d'amendes par la cellule juridique et par voie d'huissier
<p>Résultat 2.4. Au moins 10 organisations de la société civile (OSC) ont reçu des formations à l'approche d'OI de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'implication des OSC à l'observation indépendante des forêts validée par le maître d'œuvre • TDR formation des OSC à l'approche d'OI en cours de validation par la CAON et la DUE 	

Composante Communication - Visibilité

Résultats attendus	Résultats obtenus/Indicateurs	Impacts
Résultat 3. Un système d'information opérationnel; un esprit de corps renforcé au sein de l'administration forestière en charge des contrôles; des partenaires extérieurs informés de la mise en œuvre de l'APV	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité de pilotage regroupant les administrations et autres structures impliquées dans la chaîne de contrôle; • Un comité de lecture des rapports de mission • Formation des membres du comité de pilotage • Plaidoyer en cours pour une professionnalisation du contrôle forestier • Un site web: www.oicameroun.org • Edition du document de l'APV-FLEGT (format pratique) • Des communications lors des foras nationaux ou internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des missions de l'OI par les différents acteurs améliorée • Sollicitation de l'OI dans les dénonciations de l'exploitation illégale • Orientation des Comité de Lecture vers le suivi des recommandations et des suggestions de l'OI, le suivi des activités de contrôle • Disponibilité des documents d'attribution et de gestion des titres d'exploitation

3.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs	Commentaires
Existence d'un manuel de procédures de contrôle détaillé;	Le draft du manuel a été élaboré et est actuellement en cours de test et de finalisation
Taux de couverture annuel des concessions d'au moins 60%, et de 100% pour les petits titres;	De janvier 2010 à juin 2012, <ul style="list-style-type: none"> • 100% des UFA ont été contrôlées par la BNC et/ou l'OI ; • 100% d'ARB/AEB et PEBO ; • plus de 80% des VC ; • Toutes les forêts communautaires actives en 2011 ; • Quelques forêts communales ont été visitées
Pourcentage entre le nombre de missions de contrôle avec la BNC et les BRC proposées et réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des missions proposées ont été réalisées avec la BNC • Le personnel des BRC accompagne régulièrement les équipes BNC et OI lors des missions conjointes
Nombre des données et des analyses portant sur les sanctions (transactions, retraits de titres d'exploitation, suspensions, interdiction de postuler...) diffusées au grand public par le MINFO	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'exploitations ont définitivement été annulées dans toutes les ARB jusqu'à la publication de la nouvelle réglementation ; • 3 éditions du Sommier des infractions forestières et fauniques ont été publiées : 31 janvier, 31 mai et 07 juillet

Indicateurs	Commentaires
	2012 <ul style="list-style-type: none"> • 16 transactions • Prorogation de la suspension des Essences Wengué et Bubinga de l'exportation par décision n° 0440/MINFOF/SG/DPT/SDAFF/SDTB/STPL du 09 mars 2012 • Du personnel du MINFOF impliqué dans l'exploitation frauduleuse relevés des fonctions : chef de postes, délégués départementaux.
Nombre de rapports de mission de l'OI validées par le Comité de lecture	<ul style="list-style-type: none"> • 26 rapports présentés au CdL, tous validés et disponibles sur le site web de l'OI www.oicameroun.org
Données statistiques portant sur la qualité des rapports de contrôle des services compétents du MINFOF régulièrement remises et discutées avec des responsables du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Une première analyse a conduit à l'élaboration et la validation du canevas national de rapportage des missions de contrôle • Rapport de l'atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques sur les infractions récurrentes dans le secteur forestier au Cameroun
Existence d'un document de planification des activités de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • 03 documents de planification des activités de contrôle pour les années 2010, 2011 et 2012 respectivement

3.2. INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateurs attendus	Etat de réalisation
Nombre et qualité des analyses portant sur les procédures de contrôle	Un premier rapport en cours d'élaboration pour l'année 2011
Analyses des tendances des infractions régulièrement faite en vue d'apprécier la baisse ou la hausse des infractions	Analyse contenu dans le présent rapport technique n°5 relatant les activités réalisées du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2012.
Niveau de poursuite et de sanction des opérateurs frauduleux	Publication de 3 éditions du sommaire Paiement des amendes et autres transactions Sommission des contrevenants par voie d'huissier
Données statistiques régulières sur le rapport entre les titres avec infractions constatées et celles sans infractions	Rapport de l'atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques sur les infractions récurrentes dans le secteur forestier au Cameroun

ANNEXE1. PLANIFICATION HARMONISEE ET BUDGETISEE DES MISSIONS DE CONTROLE POUR L'EXERCICE 2012

Planification budgétisée des missions de contrôle de la BNC et des BRC pour l'exercice 2012

Légende

:



Intervention de la BNC



Intervention de la BRC

MT : Mission Thématique ; MP : Mission programmées ; Sensi : Sensibilisation ; LAB : Lutte Anti-Braconnage ; OCP : Opération Coup de Poing ; FC : Forêt Communautaire ; P : Patrouilles ; LCD : Lutte Contre La Désertification ; TV: Titres Valides ; UT: Unités de Transformation ; SC: Suivi du contentieux ; CI/D: Contrôle inopiné/Dissuasion

*CZ Contrôle des Zones
cynégétiques*

OCEFI: Opération coup de poing exploitation forestière illégale

Budget consolidé BNC

Désignation	Montant (FCFA)
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	31 750 000
Frais de mission	218 250 000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	
Total	250000000
Financement	
Budget de fonctionnement FSDF	250 000 000

Région de l'Adamaoua

Départements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Mbere		LAB										
					MS/LCD				OCP			
Djerem						OCP						
											MS/LCD	
Mayo Banyo												
		MS/LCD			OCP							
Faro Et Deo												
	OCP	MS/LCD		OCP				MS/LAB			OCP	
Vina		CZ + LAB										
			MS/LCD			MS/LCD				OCP		

Budget Consolidé Adamaoua

Désignation	Montant (FCFA)
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	3 127 500
Frais de mission	4 335 000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	2 537 500
Total	10 000 000
Financement	
Budget de fonctionnement	4 500 000
FSDf	5 500 000

Région du Centre

Départem ents	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Mbam & Kim		MP/TV	MP	MT	MT	CZ + LAB	MT			OCP/LAB	MP/TV/RF	MT
		MP/TV	MP/TV		MT		MT			OCP/LAB	MP/TV/RF	MP/TV/UT/ RF
Mbam & Inoubou		MP/TV	MP/TV						OCP/LAB	MP/UT	MP/TV/RF	MP/TV
		MP/TV	MP/TV						OCP/LAB	MP/UT	MP/TV/RF	MP/RF
Haute Sanaga		MP/TV	MP	MT + OCEFI	MT		MT	SC	LAB	OCP/LAB	MP + OCEFI	MP/TV
		MP/TV	MP/TV	MP/TV	MT		MT	SC	LAB	OCP/LAB	MP/TV/RF	MP/RF
Nyong Et Mfoumou		MP/RF	MP/TV	MT	MP		MT	MP/TV	OCP/LAB	MP/RF	MP	MP/TV
		MP/RF	MP/TV	MP/TV	MP/RF		MT	MP/TV	OCP/LAB	MP/RF	MP/TV	MP/TV
Mefou Afamba		MP/TV	MP/UT		MP/UT			MP/TV			MP/TV/UT	MP/UT
		MP/TV	MP/RF		MP/UT			MP/TV			MP/TV/UT	MP/RF
Mefou Akono		MP/TV	MP/TV							MP/RF	MP/TV	MP/TV
		MP/TV	MP/TV							MP/RF	MP/TV	MP/TV
Lekie		MP/TV	MP/RF				MP/UT	OCP/LAB		OCP/LAB	MP/RF	MP/RF
		MP/TV	MP/RF				MP/UT	OCP/LAB		OCP/LAB	MP/RF	MP/RF
Nyong & So'o	MP/RF	MP/TV	MP/TV	MT	MP	MP/UT	MT				MP/TV	
	MP/RF	MP/TV	MP/TV	MT		MP/UT	MP/TV/UT				MP/TV	
Nyong & Kele		MP/TV	MP/TV	MT	MP	MT	MT		MT	MT	MP + OCEFI	MT
		MP/TV	MP/TV	MT		MT			MT	MT	MP/UT	
Mfoundi	MT	SC	OCP/LAB	MT		Sensi	SC	MP/UT	MT	Sensi		MT

	MT	SC	OCP/LAB	MT		Sensi	SC	MP/UT	MP/UT	Sensi		
--	----	----	---------	----	--	-------	----	-------	-------	-------	--	--

Budget consolidé Centre

Désignation	Montant (FCFA)
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	4 100 000
Frais de mission	14 600 000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	2 300 000
Total	21 000 000
Financement	
Budget de fonctionnement	4 500 000
FSDf	16 500 000

Région de l'Est

Départements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Boumba Et Ngoko			MP			CZ + LAB						
		MS	MT/FC	MT/ZIC/Fonale	MS	LAB/OCP			MS	LAB/OCP		MT/FC
Haut-Nyong				MT	MP	LAB					OCEFI	
	LAB/OCP	MS	MT/FC	MT/ZIC/Fonale	MS	LAB/OCP	MT/FC		MS			
Kadei					MP		MT					

		LAB/OCP	MS			MS				MS		LAB/OCP
Lom & Djerem					MP		MT				MP + OCEFI	MT
		LAB/OCP	MSP	LAB/P	MT/FC/P	MSP	P	P	LAB/P	MSP	P	LAB/P

**Budget
consolidé
Est**

Désignation	Montant FCFA
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	1 996 200
Frais de mission	14 220 000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	2 482 500
Patrouilles Lom Pangar	3 000 000
Total	21 698 700
Financement	
Budget de fonctionnement	4 500 000
FSDf	17 198 700

Région de l'Extrême Nord

Départements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Mayo Sava	MS/P	MS/P	LCD	MS/P	LCD			MS/P		MS/P		MS/P
Mayo Kani							MS/P					

Logone et Chari	MS/P	LAB	MS/OCP	LCD	MS/P	MS/OCP	MS/P	LCD	MS/OCP
Diamaré		LCD							MS/P
Mayo Tsanaga			LCD		MS/OCP				
Mayo Danai	MS/P	MS/P		MS/P			MS/P		

Budget consolidé Extrême - Nord

Désignation	Montant FCFA
carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	0
frais de mission	0
dépenses froides, petit matériel, rapports et autres	0
Total	10 736 450
Financement	
budget de fonctionnement	4 500 000
DF	6 236 450

Région du Littoral

Départem ents	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Moungo		OCP									MS	MS
Sanaga maritime			MP								MP + OCEFI	MT
	MS		MS/TV						MS	MS/TV		
Wouri				MT					MT			MT
			MS/PO	OC/PM	MS/PO	MS/UT	MS/UT	MS/UT		MS/PO		MS/PO
Nkam			MP									
			FC	MS/TV	OCP/LAB					OCP/LAB	OCP/LAB	

Budget consolidé Littoral

Désignation	Montant FCFA
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	250 000
Frais de mission	8 425 000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	1 175 000
Total	9850000
Financement	
Budget de fonctionnement	4 500 000
FSDf	5 350 000

Région du Nord

Départem ents	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Benoué		CZ + LAB										
		MS	LCD*		MS	P*			LCD	P	OCP	MS*
Faro		CZ + LAB										
	MS	P	OCP*	LCD						LCD	P	
Mayo louti												
			LCD			MS			LCD*	P	MS	
Mayo rey		CZ + LAB										
		P	MS*		MS	OCP*	LCD					P*

Budget Consolidé Nord

Désignation	Montant (FCFA)
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	3 127 500
Frais de mission	4 450 000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	2 427 500
Total	10 005 000
Financement	
Budget de fonctionnement	4 500 000
FSDf	5 505 000

Région du Nord-Ouest

Départements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dongamantung	MP/P (Ako)			OCEFI							OCP/EI	OCP/EI Conj. (Ako)
Menchum			OCP/LAB			MP/P					OCP/LAB	OCP/EI
Momo				MP/P	MP/P					MP/P	MP/P	MP/P
Mezam	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D	CI/D
Bui				MP/P			CI/D	MP/P Conj.				
Ngoketunja			MP/P							MP/P	MP/P	
Boyo		MP/P Conj.	MP/P				MP/P		MP/P			

Budget consolidé Nord - Ouest

Désignation	Montant FCFA
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	1700000
Frais de mission	8010000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	
Total	9710000
Financement	
Budget de fonctionnement	3286800
FSDf	6 423 200

Projet EuropeAid/128055/D/SER/CM
 dépendant au contrôle et suivi des infractions forestières au Cameroun
 Rapport semestriel Janvier-Juin 2012

Région du Sud

Départem ents	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dja Et Lobo				MT	MP	CZ + LAB	MT					MT
	OCP	MI	P/CT	SC	P	CT					CT	OCP
Mvila				MT	MP		MT				OCEFI	MT
	SC	P	OCP/CT	P	MI	SC	OCP		CT			P/CT
Océan				MT + OCEFI	MP	LAB	MT				MP + OCEFI	MT
		OCP	P	CT		P	OCP		SC		CT	MI
Vallée Du Ntem				MT	MP		MT					MT
		P				CT	MI	SC		OCP	P/CT	

Budget consolidé Région du Sud

Désignation	Montant FCFA
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	3 839 500
Frais de mission	5 770 000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	1 480 000
Total	11 089 500
Financement	
Budget de fonctionnement	4 500 000
FSDF	6 589 500

Région du Sud-Ouest

Départements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fako				MT			MT					
	P	OCP	P/FC	P/MT	P/LAB	P	P	P	P/MT	P	P/FC	P
Kupe Manengouba				OCEFI								
		P/MS	FC		P/MS	P	P				FC	P/MS
Lebialem												
			P		P							P
Meme				OCEFI							MP	
	P	MS	P	OCP	P/MS	P	P		P	P	P	P/MS
Manyu			MP									
		P/MS	FC	P/OCP	P/MS	P				MT	LAB/FC	P/MS
Ndiou											LAB	
			P/FC	P/LAB	P						P/FC	OCP/MT

Budget Consolidé Sud-Ouest

Désignation	Montant (FCFA)
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	6090000
Frais de mission	8 290 000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	1 270 000
Total	15650000
Financement	
Budget de fonctionnement	4 500 000
FSDF	11 150 000

Région de l'Ouest

Départements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Mifi					LCD			MS		LCD		
Menoua	LCD		LCD						MT	LCD		
Haut Nkam					MS							
Noun		P		P		LCD		LCD				OCP
Ndé			LCD	LCD			P					OCP
Bamboutos							LCD					
Hauts-Plateaux											LCD	
Koung-Ki		LCD										

Budget consolidé
Ouest

Désignation	Montant (FCFA)
Carburants lubrifiants et/ou entretien véhicules	2850000
Frais de mission	6900000
Repas froids, petit matériel, rapports et autres	250 000
Total	10000000
<u>Financements</u>	
Budget de fonctionnement	4 500 000
FSDP	5 500 000

